

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°26

Du Mardi 16 février 2021

Au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées, cette assemblée statutaire se tient de façon dématérialisée.

Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour	
1. Délibération AG210216.01 – Délibération de l’Assemblée générale du 24 novembre 2020 ;	3
– Annexe à la délibération n°AG210216.01 – Procès-verbal de l’Assemblée générale n°25 du 24 novembre 2020.....	4
2. Délibération AG210216.02 – Adoption du bilan d’activité 2020 du Groupement.	9
– Annexe à la délibération n°AG210216.02 – cf. document joint au présent rapport	10
3. Délibération AG210216.03 – Adoption du compte financier 2020 du Groupement.	11
– Annexe à la délibération n°AG210216.03 – Compte financier 2020	12
4. Délibération AG210216.04 – Adoption du programme d’activité 2021 du Groupement.....	46
– Annexe de la délibération N° AG210216.04	47
5. Délibération AG210216.05 – Adoption de la décision budgétaire modificative 2021 n°1 du Groupement	50
– Note de l’ordonnateur	58
6. Délibération AG210216.06 - Attribution d’aides financières à l’inscription au Diplôme de compétence en langue (DCL) occitan, session du 14 octobre 2020.....	60
– Annexe à la délibération n°AG210216.06 – Bénéficiaires de l’aide aux frais d’inscription au DCL occitan, session du 14 octobre 2020	61
7. Communication AG210216.07 – Campagne de communication grand public, en lien avec la stratégie territoriale.....	62
8. Délibération AG210216.08 – Adoption des modalités de mise en place du <i>comitat-conselh</i>.....	64
– Annexe de la communication N° AG210216.08	66
9. Délibération AG210216.09 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.	71
– Annexe à la délibération n°AG210216.09	72

Délibération AG210216.01 – Délibération de l'Assemblée générale du 24 novembre 2020 ;

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière Assemblée générale du Groupement qui s'est tenue le 24 novembre 2020, le procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante:

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 24 novembre 2020 est approuvé.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'administration

Lieux :

Au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées, ce Conseil statutaire s'est tenu en présentiel depuis deux sites : à Bordeaux au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et à Toulouse au Rectorat d'académie ainsi qu'en visio-conférence.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :

Mme Charline CLAVEAU, Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional délégué d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement, en visio-conférence.
Mme Nadia BAKIRI, Conseillère régionale Occitanie.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Matthieu DESACHY, Conseiller livre et lecture, langues régionales, Direction régionale des affaires culturelles, en visio-conférence,
M. Thierry DOUSSINE, Chargé de mission du Groupement,
M. Samuel JAULMES, Chef de service, Région Occitanie,
Mme Marine KNOLL, Chargée de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Florence MALARDIER, Assistante gestionnaire du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,
Mme. Justine TERRADE, Chargée de mission de la Région Nouvelle-Aquitaine,
M. Vincent RIVIERE, Chargé de mission Catalan-Occitan, Région Occitanie.

Pouvoirs reçus de :

M. Mostafa FOURAR, Recteur de l'académie de Toulouse, 2^{ème} Vice-Président du Groupement, en faveur de Mme Charline CLAVEAU,
M. Marc OXIBAR, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, en faveur de Mme Charline CLAVEAU,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, en faveur de Mme Charline CLAVEAU,
M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon,
Mme Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en faveur de M. Patric ROUX.

Mme Charline CLAVEAU, Présidente de l'Assemblée générale, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La parole est donnée à Monsieur Thierry DOUSSINE, nouvellement mis à disposition de l'Office par l'Éducation nationale au titre de chargé de mission enseignement pour la région académique de Nouvelle-Aquitaine, afin qu'il se présente aux membres de l'assemblée.

La Présidente remercie ensuite la DGESCO et le Rectorat de Toulouse pour la mise à disposition de cet agent.

Madame la Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

Délibération AG201124.01 - Adoption des Procès-verbaux des Assemblées générales n°23 du 16 juin 2020 et n°24 du 10 novembre 2020.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Communication AG201124.02 – Communication relative au bilan de la campagne de presse destinée à valoriser les résultats de l'enquête sociolinguistique 2020.

Madame Charline CLAVEAU félicite Monsieur Gaël TABARLY pour la qualité de la campagne de presse qui s'est déroulée ces 3 derniers mois en partenariat avec une agence toulousaine.

Monsieur Gaël TABARLY présente sa communication et en détaille chaque étape, avec l'envoi d'un communiqué de presse générique, des interviews diverses, 57 publications sur l'ensemble des supports (presses, radios et télé), en tout, 27 rendez-vous médias et 18 interviews de la Présidente. Il indique que les données transmises aux médias ont bien été reprises dans l'ensemble. Malgré certaines retombées, peu impactantes, globalement les effets de la démarche restent néanmoins positifs. Il faut également travailler sur le moyen de diffuser l'information hors territoire OPLO, notamment au Val d'Aran, aux autres régions occitanes ou dotées de langues régionales, ainsi qu'au niveau européen précise-t-il.

Monsieur Jérémie OBISPO rappelle que les restitutions territoriales de l'enquête sociolinguistique ont été annulées du fait de la situation sanitaire et que cela n'a pas facilité le travail de communication et de transmission des données.

Monsieur Didier AGAR renouvelle ses remerciements pour le travail accompli pour cette couverture médiatique et insiste sur l'importance d'une communication qui mette en avant des aspects positifs de la langue, en particulier pour ce qui concerne l'enseignement et l'Éducation nationale. Il faut faire, indique-t-il, davantage attention à la formulation et peut-être éviter des formules négatives du type « l'occitan en danger » pour au contraire se faire plus avant l'écho de ce qu'apporte l'occitan.

La Présidente indique que les points positifs ont toujours été mis en évidence (reprise de la transmission familiale par exemple ou encore maintien d'une forte appétence vis-à-vis de l'occitan, avec des retours presse positifs / cf. le journal Le Parisien « pourquoi sauver la langue »). Cependant, il s'agissait de ne pas omettre certains points plus inquiétants. On peut jouer sur l'appétence, l'appel à la sympathie de la population mais également tirer la sonnette d'alarme car la langue est toujours en danger. Notre discours a toujours été factuel mais les angles choisis sont ceux des journalistes.

La Présidente souhaite transmettre ce bilan aux services de presse des deux Régions et rappelle que de manière générale l'OPLO a intérêt à collaborer avec services presse régionaux.

Le Directeur évoque par ailleurs le succès de l'attestation de déplacement qui a été publiée et mise à disposition en version occitane par l'Office dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons actuellement.

Monsieur Gaël TABARLY précise qu'il y a eu plus de 1000 téléchargements, 15 000 visites et qu'un visiteur sur deux va sur d'autres pages du site internet de l'Office.

Délibération AG201124.03 – Bilan sur l'offre et les moyens d'enseignement de l'occitan à la rentrée 2020 dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse.

Madame Marine KNOLL fait la synthèse des données recueillies, et qui font apparaître à nouveau une forte baisse des effectifs au lycée (entre 20 et 40 %) pour cette deuxième rentrée après la réforme du baccalauréat. Les données présentées sont néanmoins incomplètes et parfois non vérifiées par les services de l'Éducation nationale. Il est également signalé que certains enseignants du 2nd degré indiquent que le quota horaire hebdomadaire défini dans la Convention n'est pas toujours respecté. Il faut tout de même remercier la mobilisation des services des différents Rectorats, même si pour le moment nous ne disposons pas de données pour l'Académie de Toulouse et seulement de données partielles pour Montpellier.

Les effectifs du réseau Calandreta sont globalement en légère augmentation, hormis en Limousin.

Il n'est pas noté d'évolution concernant l'Académie de Limoges dans le 1^{er} degré : il n'y a toujours pas d'enseignement bilingue occitan dans la filière publique.

La crise sanitaire a clairement fragilisé l'enseignement bilingue dans le 1^{er} degré et c'est également le cas pour la continuité pédagogique dans le 2nd degré. Il va être nécessaire de se mettre en contact avec les services des rectorats pour mettre en place des habitudes de travail.

Monsieur Didier AGAR confirme que le rectorat n'est pas en capacité de fournir les effectifs d'élèves avant début décembre (fin du 1^{er} trimestre) les travaux engagés entre l'Office et les Rectorats afin d'améliorer les modalités de remontée des informations pour la rentrée prochaine.

La Présidente se questionne sur les dates et procédures tout en rappelant que ces chiffres sont présentés en CALR qui ont normalement lieu début novembre. Apparemment les académies n'ont pas les mêmes calendriers. La demande est réitérée auprès du Rectorat de Toulouse pour avoir les chiffres de la rentrée au plus tôt. Elle précise qu'il lui avait été indiqué que le ministère demandait cette remontée des chiffres sur les effectifs après la fin de la rentrée scolaire.

Monsieur Didier AGAR confirme que le 7 décembre à 14h se tiendra le CALR de Toulouse en visio-conférence.

Le Bilan sera actualisé une fois le CALR passé, puis transmis à tous.

Par ailleurs, la Présidente fait un rapide retour sur le rendez-vous qui s'est récemment tenu entre l'OPLO et le cabinet du ministre de l'Éducation nationale et la DGESCO.

Le ministère ne semble toujours pas vouloir un ajustement de la réforme du Lycée et du Baccalauréat en faveur des langues régionales, au motif que cela pourrait dévoyer l'esprit de la réforme (alors que les Langues et Cultures de l'Antiquité bénéficient pourtant d'un régime particulier). Il a été répondu qu'une offre CNED pouvait y pallier, ce qui ne satisfait pas les représentants des Régions ici représentées, d'autant plus que cette offre du CNED ne concernerait que la LVC, très largement dévalorisée par la réforme. Concernant la formation des enseignants, il a été évoqué l'hypothèse de dotations spécifiques, notamment sur des moyens de remplacement dans le cadre de la mise en œuvre d'ENSENHAR professeur, comme cela existe pour les académies de Corse et de Rennes. Il est attendu par le ministère que les Rectorats fassent des propositions en ce sens.

Par ailleurs, comme évoqué lors de la dernière Assemblée générale, il sera nécessaire de mener une évaluation quantitative et qualitative du dispositif ENSENHAR étudiant. En effet, la Présidente mentionne que si ce dispositif connaît un franc succès en région Occitanie, il n'en va pas de même en Nouvelle-Aquitaine. Il convient donc d'en mieux connaître les raisons afin d'adapter éventuellement le dispositif.

La Présidente s'interroge sur l'avancée des projets de convention avec « Calandreta ».

Le Directeur indique qu'il y a eu des échanges avec les différentes Fédérations régionales de Calandreta sur un avant-projet de texte déjà bien avancé. Des réunions techniques se tiendront avec les membres de l'OPLO et les Rectorats, et pour répondre à la demande de la Présidente, les élus seront associés sur ce projet bien en amont.

A noter que le projet de rapport de la mission interministérielle sur la politique de valorisation de la langue occitane est en cours de relecture par le cabinet du Ministère de l'intérieur.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Communication AG201124.04 – Communication relative à la structuration et à l'extension du dispositif ENSENHAR professeur.

Monsieur Thierry DOUSSINE présente les nouvelles modalités mises en œuvre à la rentrée de septembre 2020 pour l'Académie Bordeaux. Il rappelle qu'il ne s'agit plus d'une aide individuelle sous la forme d'une bourse de formation, comme les années précédentes, mais d'un soutien direct aux centres de formation qui assurent la formation des enseignants via une procédure de mise en concurrence (marché public). Il est souligné l'effort financier des Régions qui assurent les coûts de formation à travers l'Office ainsi que de l'Éducation nationale qui prend en charge les moyens en remplacement (ETP).

Madame la Présidente demande si le dispositif ENSENHAR professeur est également d'ores et déjà prévu dans le budget de la Région Occitanie pour l'an prochain ?

Monsieur Patric ROUX le confirme, pour mise en place à la rentrée 2021.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.05 – Attribution d'une aide ENSENHAR- volet étudiant - Liste complémentaire 1ère et 2ème sessions, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Madame Marine KNOLL présente la mise à jour des bénéficiaires du dispositif. A l'Assemblée générale du 10 novembre, 2 dossiers avaient été mis en liste d'attente. Suite au désistement de trois personnes, les candidates sur liste d'attente ont finalement pu être aidées.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.06 - Adoption d'un soutien aux opérateurs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie (5ème volet).

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.07 - Adoption d'une convention-cadre pluriannuelle avec le Congrès permanent de la langue occitane

Le Directeur rappelle que cette convention est la première convention pluriannuelle qui sera conclue entre l'Office et un opérateur et qu'elle définit clairement les missions du Congrès et permet de sanctuariser l'apport financier de l'Office pour les trois années à venir. Surtout, elle permet une reconnaissance du caractère académique de la structure, en termes de normalisation de l'occitan.

La Présidente demande à ce que l'OPLO participe au conseil des usagers.

Monsieur Patric ROUX et la Région Occitanie sont favorables à la pluri-annualité du soutien.

La Présidente rappelle que le Congrès est bénéficiaire d'aides sur d'autres appels à projet, hors OPLO.

Le Directeur propose de peut-être organiser un événement autour de la signature de cette convention, si toutefois les conditions sanitaires le permettent.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.08 – Adoption de la stratégie territoriale de l'Office public de la langue occitane à destination des collectivités de premier niveau.

Madame Pauline LARRIEU présente la démarche, qui consiste à poser les bases d'une intervention de l'Office auprès des collectivités de premier niveau, en prenant en compte l'étendue du territoire de l'OPLO.

Il faut en premier lieu bien définir le domaine d'intervention ; dans un deuxième temps, il est nécessaire d'identifier ce qui se fait de mieux en termes de politique publique sur la langue occitane et prioriser les territoires d'intervention, sur la base de travaux cartographiques des dynamiques locales à la fois institutionnelles et associatives. Enfin, le dernier volet consiste à expérimenter l'accompagnement, sur le terrain, des collectivités identifiées.

Madame la Présidente précise que l'on s'oriente vers une approche globale, langue-culture, et qu'il s'agit d'une expérimentation, avec une phase de test. Il faudra tenir compte des problématiques qui nous seront renvoyées du terrain et opérer les éventuels ajustements nécessaires.

Monsieur Patric Roux cautionne l'action qui doit transformer un potentiel et confronter les analyses théoriques avec la réalité des acteurs.

Monsieur Jérémie OBISPO évoque également le volet communicationnel de la démarche.

La Présidente demande à bien associer le secteur associatif à notre démarche sur chaque territoire.

Monsieur Patric Roux évoque la nécessaire prise en compte de l'égalité femme – homme et souhaite avoir une approche transversale.

Il rajoute que ce n'est pas le nombre d'acteurs présents sur un territoire qui paraît être le plus pertinent mais bien la qualité des actions menées.

La Présidente fait une demande complémentaire concernant une feuille de route qui préciserait les modalités d'intervention en lien avec les opérateurs de terrain.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.09 – Adoption de la décision budgétaire modificative 2020 du Groupement

Le Directeur ayant déjà présenté dans le détail cette délibération en Conseil d'administration en amont de l'Assemblée générale avec l'ensemble des membres présents à cette Assemblée, les membres n'estiment pas nécessaire de revenir sur ce point.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.10 – Adoption du budget initial 2021 du Groupement

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG201124.11 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Le Directeur présente les marchés publics passés depuis la dernière instance.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG210216.02 – Adoption du bilan d’activité 2020 du Groupement.

Mesdames, Messieurs,

Le 28 novembre 2018, après une large concertation des institutions et des opérateurs, le Groupement adoptait son plan d’action pluriannuel, décliné autour de 3 axes stratégiques et 12 axes opérationnels. L’année 2020 a donc marqué la seconde année de mise en œuvre de ce plan d’action, mais aussi une nouvelle année de structuration des actions de l’Office, dans un contexte complexifié par la crise sanitaire.

Ce bilan reprend des données générales sur l’Office et fait le point sur les actions menées cette année selon chacun des 12 axes opérationnels de son plan d’action, avec notamment :

- Une **mobilisation renouvelée de l’Office pour** compiler les données fournies par les Rectorats des académies de Bordeaux, Limoges, Toulouse et Montpellier afin de consolider les éléments relatifs au déploiement quantitatif et qualitatif de l’enseignement ;
- **L’adoption de la convention particulière de développement de l’enseignement de l’occitan dans l’académie de Montpellier ;**
- Les **résultats du volet quantitatif de l’enquête sociolinguistique** pilotée par l’Office, qui permettent de mesurer, près de 10 ans après les dernières enquêtes, les niveaux de pratique linguistique et les représentations liées à la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ainsi qu’au Val d’Aran ;
- La mise en œuvre, par l’Office, de **nouveaux dispositifs à destination des écoles et familles** : « *Libe-Libre !* », premier chèque-livre en occitan déployé à titre expérimental pour tous les écoliers de Nouvelle-Aquitaine, et de l’opération « L’Òc en VOD » pour toutes les écoles de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;
- La mobilisation pour la **valorisation des langues régionales dans le secteur médiatique** dans le cadre de la consultation citoyenne sur l’avenir des médias publics ;
- Et enfin, la réponse à une demande de terrain forte : la **production d’outils bilingues, en partenariat avec Santé Publique France** (attestations, affichettes...) afin de s’adapter aux contraintes de confinement / couvre-feu.

Par ailleurs, 2020 a également été marquée par le renforcement de l’équipe de l’Office avec le recrutement d’un deuxième chargé de mission enseignement en fin d’année, notamment grâce à l’augmentation de la participation de l’État au sein du Groupement.

Ce bilan fera ensuite l’objet d’une communication auprès des partenaires et structures ou personnes mobilisées par la question de la langue occitane.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j’ai l’honneur, en vertu de l’article 11.2 de la convention constitutive du Groupement, qui prévoit que l’Assemblée générale délibère notamment sur le bilan d’activité annuel de l’Office public de la langue occitane, de vous proposer d’adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le programme d’activité 2020 de l’Office public de la langue occitane, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU

Présidente du conseil d’administration



Délibération AG210216.03 – Adoption du compte financier 2020 du Groupement.

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement,

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée générale délibère notamment annuellement sur le compte financier du Groupement.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : L'Assemblée générale arrête les éléments d'exécution suivants :

- 4,27 ETPT,
- - 8 332,53 € de résultat patrimonial¹,
- - 15 761,41€ de capacité d'autofinancement,
- - 18 940,17 € de variation de fonds de roulement,
- Le fond de réserve de l'Office connaît cette année une baisse de 332,53 €, passant de 293 121,85 € à 292 789,32 €.

ARTICLE DEUX : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de – 8 332,53 € en report à nouveau et de 0 € en réserves.

ARTICLE TROIS : Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

¹ Comme indiqué lors de l'approbation du compte financier 2019 il y a un an, une erreur matérielle a fait qu'une charge correspondante à une opération de sensibilisation des lycéens en Nouvelle-Aquitaine n'a pas pu être comptabilisée en 2019, alors que les produits correspondants (c'est-à-dire la reprise sur provision en compte 781) a bien été comptabilisée sur cet exercice, pour un montant de 17 697 €. Sur l'exercice 2020, la charge a donc dû être constatée, mais sans la reprise de provision correspondante. Le résultat « réel » de l'activité est donc sous-estimé de cette somme et aurait dû être cette année de – 8 332,53 € + 17 697 € = 9 364,47 €.

Etablissement : OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA		CADRE 1						Exercice : 2020	
Balance définitive des comptes du Grand livre									
Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
110	report à nouveau créditeur				241 951,74	54 170,11	296 121,85		296 121,85
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		46 170,11	46 170,11	46 170,11		46 170,11		
129	Résultat de l'exercice (déficit)		3 651 365,03	3 651 365,03		3 643 032,50	3 643 032,50	8 332,53	
134121	Région Occitanie				5 000,00		5 000,00		5 000,00
1588	Autres prov pour risques et charges		10 197,00	10 197,00	23 820,00		23 820,00		13 623,00
Total classe:	1		3 707 732,14	3 707 732,14	316 941,85	3 697 202,61	4 014 144,46	8 332,53	314 744,85
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	2 650,82		2 650,82				2 650,82	
21356	Installations générales, agencements, aménagements	5 000,00		5 000,00				5 000,00	
218327	Matériel informatique acquis	11 710,25	3 178,76	14 889,01				14 889,01	
21887	Matériel téléphonique acquis		736,44	736,44				736,44	
280531	Amortissement des logiciels				1 817,30	662,74	2 480,04		2 480,04
2818327	Amortissement du matériel informatique				9 135,42	2 105,38	11 240,80		11 240,80
281887	Amortissement Matériel Téléphonique				736,44		736,44		736,44
Total classe:	2	20 097,51	3 178,76	23 276,27	11 689,16	2 768,12	14 457,28	23 276,27	14 457,28
4011	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations d		133 960,35	133 960,35		133 960,35	133 960,35		
4041	Fournisseurs - Achats d'immobilisations		3 178,76	3 178,76		3 178,76	3 178,76		
4081	FNP - Achats de biens ou prestations de services		25 835,28	25 835,28	49 835,28	33 134,07	82 969,35		57 134,07
421	REMUNERATIONS	7 082,18	119 682,50	126 764,68		124 957,50	124 957,50	1 807,18	
425	AVANCES ACOMPTEES		1 650,00	1 650,00		1 650,00	1 650,00		
4311	URSSAF Cotisation Employeur		16 509,25	16 509,25		16 509,25	16 509,25		
4312	URSSAF Cotisation salarié		6 450,00	6 450,00		6 450,00	6 450,00		
4313	Cotisation sociale généralisée		13 753,26	13 753,26		13 753,26	13 753,26		
4314	Contribution au remboursement de la dette sociale		747,53	747,53		747,53	747,53		
4374	Cotisations de retraite complémentaire		21 444,67	21 444,67		21 444,67	21 444,67		
4378	Autres org sociaux - Tickets restaurants	1 392,30	23 519,69	24 911,99		24 911,99	24 911,99		
4417	Subventions de fonctionnement	173 800,00	3 668 309,00	3 842 109,00		3 743 109,00	3 743 109,00	99 000,00	
44191	avances sur financements et subventions				12 715,00		12 715,00		12 715,00
4421	PRELEVEMENT A LA SOURCE		10 937,84	10 937,84		10 937,84	10 937,84		
44711	Taxe sur les salaires		11 495,00	11 495,00		11 495,00	11 495,00		
467	Autres comptes débiteurs ou créditeurs		2 436 593,46	2 436 593,46		2 436 593,46	2 436 593,46		
487	Produits constatés d'avance		780 310,00	780 310,00	780 310,00	817 709,00	1 598 019,00		817 709,00
Total classe:	4	182 274,48	7 274 376,59	7 456 651,07	842 860,28	7 400 541,68	8 243 401,96	100 807,18	887 558,07
5151	Compte au Trésor	969 119,30	2 936 662,61	3 905 781,91		2 821 437,69	2 821 437,69	1 084 344,22	
Total classe:	5	969 119,30	2 936 662,61	3 905 781,91		2 821 437,69	2 821 437,69	1 084 344,22	
60225	Fournitures de bureau		3 312,81	3 312,81		3 312,81	3 312,81		

CADRE 1
Balance définitive des comptes du Grand livre

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
606	Achats non stockés de matières et fournitures		4 024,41	4 024,41		4 024,41	4 024,41		
607	Achats de marchandises		186,00	186,00		186,00	186,00		
611	Sous-traitance générale		69 972,16	69 972,16		69 972,16	69 972,16		
6135	location plus SAV		794,99	794,99		794,99	794,99		
6138	Autres locations		5 823,83	5 823,83		5 823,83	5 823,83		
615	Entretien et réparations		3 360,40	3 360,40		3 360,40	3 360,40		
616	Primes d'assurance		45,97	45,97		45,97	45,97		
617	Etudes et recherches		52 744,36	52 744,36		52 744,36	52 744,36		
618	Divers		60,00	60,00		60,00	60,00		
6226	Honoraires		156,00	156,00		156,00	156,00		
6231	publicite annonce insertion		3 058,00	3 058,00		3 058,00	3 058,00		
6241	Transports sur achats		57,60	57,60		57,60	57,60		
6256	MISSIONS		5 297,86	5 297,86		5 297,86	5 297,86		
6257	Réceptions		1 059,47	1 059,47		1 059,47	1 059,47		
626	Frais postaux et frais de télécommunications		4 227,83	4 227,83		4 227,83	4 227,83		
6278	Autres frais et commissions		76,15	76,15		76,15	76,15		
6283	formation continue du personnel de l'établissement		2 160,00	2 160,00		2 160,00	2 160,00		
62885	PAYE A FACON		159,34	159,34		159,34	159,34		
62888	Autres divers		7 164,74	7 164,74		7 164,74	7 164,74		
6311	Taxe sur les salaires		13 831,00	13 831,00		13 831,00	13 831,00		
6332	Allocation logement		126,83	126,83		126,83	126,83		
6411	Traitements, salaires et appointements		153 957,44	153 957,44		153 957,44	153 957,44		
6413	Primes et gratifications		2 129,40	2 129,40		2 129,40	2 129,40		
64145	mutuelles agents		665,68	665,68		665,68	665,68		
6415	Supplément familial		27,47	27,47		27,47	27,47		
6451	Cotisations d'assurance maladie		16 382,42	16 382,42		16 382,42	16 382,42		
64532	CNRACL		10 577,42	10 577,42		10 577,42	10 577,42		
645351	RAFP		345,09	345,09		345,09	345,09		
645352	IRCANTEC		3 881,44	3 881,44		3 881,44	3 881,44		
64538	Cotisation retraite pension autres		9 772,10	9 772,10		9 772,10	9 772,10		
6458	Cotisation autres org sociaux		7 046,14	7 046,14		7 046,14	7 046,14		
6471	Prestations directes		288,50	288,50		288,50	288,50		
6478	Autres charges soc - Tickets restaurants		3 721,90	3 721,90		3 721,90	3 721,90		
6511	Redevance logiciel		92,16	92,16		92,16	92,16		
657341	BOURSES		88 000,00	88 000,00		88 000,00	88 000,00		
65734211	CALANDRETA		1 058 533,00	1 058 533,00		1 058 533,00	1 058 533,00		
65734212	Enseignement primaire et secondaire		148 450,00	148 450,00		148 450,00	148 450,00		
65734213	Enseignement Supérieur		4 900,00	4 900,00		4 900,00	4 900,00		

CADRE 1
Balance définitive des comptes du Grand livre

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
65734214	Production Matériel Pédagogique		125 600,00	125 600,00		125 600,00	125 600,00		
65734221	IEO		230 720,00	230 720,00		230 720,00	230 720,00		
65734222	Centres de formation pr adultes		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00		
65734223	Autres associations cours pr adultes		133 918,00	133 918,00		133 918,00	133 918,00		
6573423	COLLECTIVITES ET ORGANISMES		157 200,00	157 200,00		157 200,00	157 200,00		
65734241	RADIOS		179 880,00	179 880,00		179 880,00	179 880,00		
65734242	Autres MEDIAS		283 100,00	283 100,00		283 100,00	283 100,00		
6573425	Autres associations		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00		
6811	Dotation aux amortissements des immo corp et incor		2 768,12	2 768,12		2 768,12	2 768,12		
Total classe:	6		2 825 656,03	2 825 656,03		2 825 656,03	2 825 656,03		
7411	Ministère de tutelle		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00		
7412	Autres ministères		93 242,00	93 242,00		93 242,00	93 242,00		
74421	Région Occitanie		2 263 566,00	2 263 566,00		2 263 566,00	2 263 566,00		
74422	Région N Aquitaine		1 224 102,00	1 224 102,00		1 224 102,00	1 224 102,00		
7588	Autres produits divers		34,50	34,50		34,50	34,50		
7815	Reprises prov pr risques et charges fonctionnement		10 197,00	10 197,00		10 197,00	10 197,00		
Total classe:	7		3 641 141,50	3 641 141,50		3 641 141,50	3 641 141,50		
890	Bilan d'ouverture		1 171 491,29	1 171 491,29		1 171 491,29	1 171 491,29		
Total classe:	8		1 171 491,29	1 171 491,29		1 171 491,29	1 171 491,29		
Total général		1 171 491,29	21 560 238,92	22 731 730,21	1 171 491,29	21 560 238,92	22 731 730,21	1 216 760,20	1 216 760,20

CADRE 1

Balance définitive des comptes du Grand livre - Récapitulatif

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
Total classe:	1	.	3 707 732,14	3 707 732,14	316 941,85	3 697 202,61	4 014 144,46	8 332,53	314 744,85
Total classe:	2	20 097,51	3 178,76	23 276,27	11 689,16	2 768,12	14 457,28	23 276,27	14 457,28
Total classe:	4	182 274,48	7 274 376,59	7 456 651,07	842 860,28	7 400 541,68	8 243 401,96	100 807,18	887 558,07
Total classe:	5	969 119,30	2 936 662,61	3 905 781,91		2 821 437,69	2 821 437,69	1 084 344,22	
Total classe:	6	.	2 825 656,03	2 825 656,03		2 825 656,03	2 825 656,03		
Total classe:	7	.	3 641 141,50	3 641 141,50		3 641 141,50	3 641 141,50		
Total classe:	8	.	1 171 491,29	1 171 491,29		1 171 491,29	1 171 491,29		
Total général		1 171 491,29	21 560 238,92	22 731 730,21	1 171 491,29	21 560 238,92	22 731 730,21	1 216 760,20	1 216 760,20

Bilan

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2 019	PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
	Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 650,82	2 480,04	170,78	833,52	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état		
Terrains					Financement de l'actif par des tiers	5 000,00	5 000,00
Constructions	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage					Ecarts de réévaluation		
Collections					Réserves		
Biens historiques et culturels					Report à nouveau	296 121,85	241 951,74
Autres immobilisations corporelles	15 625,45	11 977,24	3 648,21	2 574,83	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 332,53	46 170,11
Immobilisations mises en concession					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours					TOTAL FONDS PROPRES	292 789,32	293 121,85
Avances et acomptes sur commandes					Provisions pour risques et charges		
Immobilisations grevées de droits					Provisions pour risques		
Immobilisations corporelles (biens vivants)					Provisions pour charges	13 623,00	23 820,00
Immobilisations financières					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 623,00	23 820,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 276,27	14 457,28	8 818,99	8 408,35	DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
					Dettes financières et autres emprunts		
					TOTAL DETTES FINANCIERES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 134,07	49 835,28
Créances					Dettes fiscales et sociales	-1 807,18	-7 082,18
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	99 000,00		99 000,00	175 192,30	Avances et acomptes reçus	12 715,00	12 715,00
Créances sur les clients et comptes rattachés					Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					Autres dettes non financières		
Avances et acomptes versés sur commandes					Produits constatés d'avance	817 709,00	780 310,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)					TOTAL DETTES NON FINANCIERES	885 750,89	835 778,10
Créances sur les autres débiteurs					TRESORERIE		
Charges constatées d'avance					Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	99 000,00		99 000,00	175 192,30	TOTAL TRESORERIE		
TRESORERIE					Comptes de régularisation		
Valeurs mobilières de placement					Ecarts de conversion actif		
Disponibilités	1 084 344,22		1 084 344,22	969 119,30	Ecarts de conversion Passif		
Autres					TOTAL GENERAL	1 192 163,21	1 152 719,95
TOTAL TRESORERIE	1 084 344,22		1 084 344,22	969 119,30			
Comptes de régularisation							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL GENERAL	1 206 620,49	14 457,28	1 192 163,21	1 152 719,95	TOTAL GENERAL	1 192 163,21	1 152 719,95

Compte de résultat

CHARGES	Exercice 2020	Exercice 2019	PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	3 498,81	1 172,87			
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	160 243,11	56 026,25	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
			Subventions pour charges de service public	50 000,00	
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	2 755 201,00	2 476 981,60
Salaires, traitements et rémunérations diverses	154 888,99	151 754,57	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	48 004,61	43 111,08	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée		
Autres charges de personnel	4 010,40	12 374,76	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	14 049,99	20 422,59	Ventes de biens ou prestations de services		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 768,12	5 883,52	Produits de cessions d'éléments d'actif		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	387 464,03	290 745,64	Autres produits de gestion	34,50	38 891,75
			Production stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Dispositif d'intervention pour compte propre			Autres produits		
Transferts aux ménages			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	10 197,00	17 697,00
Transferts aux entreprises			Reprises du financement rattaché à un actif		
Transferts aux collectivités territoriales			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
Transferts aux autres collectivités	2 436 301,00	2 196 654,60			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	2 436 301,00	2 196 654,60			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	2 823 765,03	2 487 400,24	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 815 432,50	2 533 570,35
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt			Produits des participations et des prêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change			Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières			Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES			TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
Impôt sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		46 170,11	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	8 332,53	
TOTAL CHARGES	2 823 765,03	2 533 570,35	TOTAL PRODUITS	2 823 765,03	2 533 570,35

Groupement d'intérêt public
Office Public de la Langue Occitane

Agence comptable

Compte financier 2020

Annexe aux états financiers

Lucie CANO, agent comptable

SOMMAIRE

1- Faits caractéristiques, principes comptables et méthode d'évaluation, faits marquants de l'exercice

1-1 Faits caractéristiques

1-2 Principe et méthodes d'évaluation

1-2-1) Référentiel comptable

1-2-2) Comptabilisation des Immobilisations et amortissements

1-2-3) Rattachement des charges et des produits à l'exercice :

1-2-3-1) Charges à payer

1-2-3-2) Produits constatés d'avance

2 - Notes relatives aux postes du bilan

2-1 : *ACTIF*

2-1-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

2-1-2 Amortissements

2-1-3 Créances

2-1-4 Disponibilités

2-2 : *PASSIF*

2-2-1 Financement externe de l'actif

2-2-2 Provision pour charges

2-2-3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

2-2-4 Dettes fiscales et sociales

2-2-5 Produits constatés d'avance

3 - Engagements hors bilan

Mises à disposition

4 - Notes relatives aux postes du compte de résultat

4-1 Ventilation des ressources

4-2 Autres produits

4-3 Charges d'interventions

4-4 Résultat, impôt et taxes

1 - Faits caractéristiques, principes comptables et méthode d'évaluation, faits marquants de l'exercice

L'exercice comptable s'exerce sur l'année civile.

1-1 Faits caractéristiques quant au fonctionnement du GIP

En matière de ressources humaines :

L'exercice a été marqué par les départs de Madame Florie RICHARD, chargée de mission évaluation-communication et de Monsieur Olivier DUSSOCHAUD, chargé de mission enseignement.

M. Alexis PIQUER, stagiaire à l'OPLO en 2019 a accepté un recrutement en CDD de janvier à septembre qui a permis de pallier en partie le départ de Mme RICHARD avant son remplacement par monsieur Gaël TABARLY, recruté en qualité de chargé de communication-presses à compter du mois d'août 2020.

Madame Florence MALARDIER a accepté la transformation de son CDD en CDI au poste d'assistante gestionnaire à compter du mois de juin 2020.

Par ailleurs, le personnel de l'établissement s'est enrichi de nouvelles mises à disposition par la création d'un emploi de chargé de mission enseignement supplémentaire, localisé à Bordeaux en la personne de M. Thierry DOUSSINE et qui est venu compléter la présence sur Toulouse de madame Marine KNOLL, chargée de mission enseignement depuis le 1^{er} octobre 2020.

En matière d'organisation :

La crise sanitaire a nécessité une adaptation rapide de l'organisation de l'office pour répondre aux nouvelles contraintes sanitaires. Le passage au télétravail a ainsi impliqué la modification du règlement RH de l'office afin d'encadrer ces nouvelles modalités de travail à distance. Il a également été nécessaire d'investir dans l'achat de matériels permettant aux agents de travailler à leur domicile mais les dépenses induites par ces changements ont été largement compensées par la baisse des frais de déplacements.

Le bilan est globalement très positif et le fonctionnement de l'office n'a pas été trop affecté par ces nouvelles modalités de travail.

1-2 Principe et méthodes d'évaluation

1-2-1) Référentiel comptable

Le GIP OPLO étant détenu conjointement pour plus de la moitié des voix au sein de l'organe délibérant par des collectivités territoriales (personnes morales mentionnées au 2° de l'article 1 du décret GBCP) et conformément aux dispositions de la convention constitutive (qui ne prévoit ni l'application des dispositions du code général des collectivités territoriales, ni l'assujettissement à la comptabilité budgétaire), le GIP OPLO est un organisme soumis à la comptabilité publique mais pas à la comptabilité budgétaire. Il applique par conséquent les titres I et III du décret GBCP n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, à l'exception des 1° et 2° de l'article 175 et des articles 178 à 185, 204 à 208, 215 à 219 et 220 à 228*.

*- 1° et 2° de l'article 175 du décret GBCP relatifs à la présentation du budget en autorisations d'engagement et crédits de paiement limitatifs, et au plafond d'emploi ;

- articles 178 à 185 relatifs au cadre budgétaire des organismes soumis à la comptabilité budgétaire ;

- articles 204 à 208 relatifs à la comptabilité budgétaire en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;

- articles 220 à 228 relatifs au contrôle budgétaire ;

Le GIP OPLO applique le recueil des normes comptables des organismes publié par arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (nomenclature commune).

1-2-2) Comptabilisation des Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisation a été adopté par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 qui a fixé les dispositions relatives aux durées d'amortissement..

L'assemblée Générale a adopté lors de l'assemblée générale du 11/04/2018 le règlement financier de l'office public de la langue occitane qui prévoit notamment les nouvelles modalités d'amortissement des immobilisations qui sont désormais amorties à compter de leur mise en service conformément aux règles comptables applicables en la matière.

A la fin de l'exercice 2020, l'office a fait l'acquisition de trois ordinateurs dont un pour l'antenne de Bordeaux, destiné à équiper M. Gaël TABARLY et deux ordinateurs pour Mme LARRIEU et Mme KNOLL. Ils seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les amortissements des immobilisations acquises en 2016, 2017, 2018 et 2019 se sont poursuivies en 2020.

Cette opération a conduit à comptabiliser un amortissement total de **2 768,12 €**.

Les immobilisations de l'office étant essentiellement constituées par du matériel informatique, leur amortissement est rapide (3 ans en moyenne) et elles sont désormais amorties en presque totalité, ce qui explique le faible montant de l'amortissement comptabilisé. Cette constatation signifie également que le matériel sera rapidement obsolète et suppose donc des investissements à venir pour renouveler l'équipement initial.

1-2-3) Rattachement des charges et des produits à l'exercice

1-2-3-1) Charges à payer

Certaines bourses ou subventions conditionnelles votées sur le budget de l'année ne sont pas encore versées en fin d'exercice (aides pluriannuelles ou conditions non encore réalisées).

Les recettes correspondantes déjà versées à l'OPLO pour faire face à ces charges futures sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Mais la première année de fonctionnement de l'office, les aides non encore versées mais votées par les membres avaient été comptabilisées en charges à payer.

a) Charges à payer résultant de comptabilisation sur l'exercice 2016 :

Le compte 4081 « charges à payer » comprend encore le solde d'une subvention non encore versée et votée en 2016.

La plupart de ces subventions ont été versées ou annulées pour caducité à l'exception de la subvention accordée à l'Université Michel Montaigne à Bordeaux d'un montant de 24 000 € qui bénéficie d'une prorogation de sa date de caducité jusqu'au 31/12/2021.

Le solde de cette subvention n'a pas encore été versée au 31/12/2020, les conditions de son attribution n'ayant pas été satisfaites par le bénéficiaire au cours de l'exercice 2020.

Bénéficiaire	AIDES VOTEES en 2016	Reste à verser au 31/12/2020
Université michel Montaigne BORDEAUX	40 000	24 000

b) Comptabilisation des charges à payer au 31/12/2020 :

Au titre de l'exercice 2020, certaines factures correspondantes à des prestations exécutées (service fait) en 2020 ont été reçues trop tardivement en fin d'année pour permettre leur comptabilisation au 31/12/2020.

Elles se rattachent néanmoins à l'exercice 2020 et ont fait l'objet d'une écriture d'inventaire en « charge à payer » pour un montant total de **33 134,07 €**.

1-2-3-2) Produits constatés d'avance

Afin de refléter fidèlement le principe d'annualité budgétaire des produits et des charges en comptabilité, le GIP Office Public de la Langue Occitane a comptabilisé des produits constatés d'avance (par des réductions de recette venant diminuer les comptes de produits enregistrés en comptabilité pour l'exercice 2020) à hauteur des aides qui ont été votées au cours des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 mais pas encore versées au 31/12/2020 dans l'attente de la production des justificatifs, condition nécessaire à leur versement.

Ces produits constatés d'avance s'élèvent à **817 709 €**.

2 - Notes relatives aux postes du bilan

2-1 : ACTIF

2-1-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le GIP OPLO a fait l'acquisition de trois ordinateurs en fin d'année. Ces acquisitions ont été comptabilisées en immobilisation pour un montant de 3 178 €.

LE GIP occupe des locaux mis à disposition par la Région Occitanie. Cette mise à disposition a été valorisée à 5 000 € conformément à la convention de mise à disposition des locaux conclue le 3 décembre 2015.

2-1-2 Amortissements

2020							
Tableau d'amortissement linéaire							
IMMOBILISATIONS	Compte d'amortissement	N° d'inventaire	Nombre d'années d'amortissement	Valeur brute	Annuité amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'exercice
ORD PORT 007001	2818237	007001	3	884,09	0	884,09	0,00
ORD PORT 007002 et accessoires	2818237	007002	3	884,09	0	884,09	0,00
ORD PORT 007003 et accessoires	2818237	007003	3	884,09	0	884,09	0,00
ORD 007004	2818237	007004	3	803,36	0	803,36	0,00
ORD 007005	2818237	007005	3	803,36	0	803,36	0,00
ORD 007006	2818237	007006	3	803,36	0	803,36	0,00
NAS 170010	2818237	170010	3	357,2	0	357,2	0,00
Ord PORT 007009	2818237	007009	3	1055,3	351,77	1055,3	0,00
Ord PORT 007010	2818237	007010	3	1882,8	635,61	1882,8	0,00
ORD 007007	2818237	007007	3	972,35	324,35	972,35	0,00
ORD 007008	2818237	007008	3	972,35	324,35	972,35	0,00
Ord PORT 007011	2818237	007011	3	1407,9	469,3	938,6	469,30
				11 710,25	2105,38		469,30

Tableau d'amortissement linéaire							
IMMOBILISATIONS		N° d'inventaire	Nombre d'années d'amortissement	Valeur brute	Annuité amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'exercice
Logiciels associés 1et 2 sur ORD PORT 007001	280531	007001	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciels associés 1et 2 sur ORD PORT 007002	280531	007002	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciels associés 1et 2 sur ORD PORT 007003	280531	007003	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciels associés 1et 2 sur ORD 007004	280531	007004	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciels associés 1et 2 sur ORD 007005	280531	007005	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciels associés 1et 2 sur ORD 007006	280531	007006	4	327,97	82	327,97	0,00
Logiciel associé ORD 007007	280531	007007	4	341,49	85,37	256,11	85,38
Logiciel associé ORD 007008	280531	007008	4	341,49	85,37	256,11	85,38
				2 650,80	662,74	2 480,04	170,76

Tableau d'amortissement linéaire							
IMMOBILISATIONS		N° d'inventaire	Nombre d'années d'amortissement	Valeur brute	Annuité amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'exercice
TELPOR 170011 et accessoire	281887	170011	3	736,44	0	736,44	0,00
TELPOR 170012 et accessoire	281887	170012	3	736,44	0	736,44	0,00
				1472,88	0	1472,88	0

AMT	TOTAL	2768,12
------------	--------------	----------------

2-1-3 Créances

La créance de 99 000 € figurant à l'actif circulant correspond au solde de la subvention attribuée à l'office en 2020 et due par la région Occitanie au titre de l'exercice 2020 mais non encaissée au 31/12/2020.

2-1-4 Disponibilités

Le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) arrêté au 31/12/2020 présente un solde créditeur de 1 084 344,22 €.

2-2 : PASSIF

2-2-1 Financement externe de l'actif

Ce poste du bilan retrace la mise à disposition par la Région Occitanie des bureaux au GIP OPLO ainsi que divers matériels pour une valeur totale évaluée à 5 000 € dans la convention de mise à disposition.

2-2-2 Provision pour charges : 13 623 €

Lors de l'Assemblée Générale du GIP OPLO en date du 15/12/2017, il a été voté et prévu au budget, la comptabilisation d'une provision pour charge correspondant au marché à bon de commande lancé en décembre 2017 pour la sensibilisation des lycéens.

Cette provision a été comptabilisée pour un montant de 57 600 € au 31/12/2017.

Dans la mesure où ce marché est prolongé sur l'exercice 2021, cette provision est reprise au 31/12/2020, à hauteur des montants qui ont été payés au cours de l'exercice et correspondant à ce marché.

Au cours de l'exercice 2020, les charges correspondant à ce marché se sont élevées à 27 197 €.

Toutefois, la provision ayant été reprise à tort en 2019 à hauteur de 17 000 €, il convient de limiter la reprise 2020 à 10 197 € (soit 27 197 € - 17 000 € déjà repris en 2019). Cette erreur de l'exercice précédent est donc compensée lors de cette reprise de provision et explique le résultat déficitaire de l'office cette année. Le solde de la provision s'élève désormais à **13 623 €**.

2-2-3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 57 134 €

Ce poste du bilan comprend les charges à payer comptabilisées au titre de l'exercice 2020 (33 134,07 €), ainsi que la subvention votée en 2016 au bénéfice de l'Université Montaigne de Bordeaux qui avait été comptabilisée en charge à payer en 2016 (24 000 €) soit un total de 57 134 €.

2-2-4 Dettes fiscales et sociales : - 1 807 €

À compter de la fin du contrat à durée déterminée de Mme BEJAOU, cette dernière bénéficiait d'un droit à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE).

Le GIP OPLO n'ayant pas signé de convention avec Pôle emploi, il se trouve dans la situation de l'auto-assurance et a sollicité de nombreuses reprises l'URSSAF afin d'être informé des modalités de calcul et de versement de cette allocation. Aucune réponse n'a été reçue, contraignant l'organisme à constater une dette sociale vis à vis de Mme BEJAOU pour les versements qui lui ont été faits au titre de la période de juin à décembre.

C'est seulement en toute début d'année 2020 qu'il a été possible de mettre en place ce versement par notre prestataire de paye à façon qui se charge désormais du versement de cette allocation après retenue du prélèvement à la source.

Mme BEJAOU ayant trouvé un nouvel emploi, elle ne perçoit plus de versements de la part de l'office au titre de l'ARE mais peut encore prétendre à des versements si elle perd son emploi.

Par conséquent, le solde de 1807 € est maintenu en dette sociale.

2-2-5 Avance reçue : 12 715 €

Il s'agit de la comptabilisation du versement en 2019 d'une avance 50 % de la subvention votée la Région Nouvelle Aquitaine pour le « projet Québec » qui devait se dérouler en 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'exécution de ce projet est suspendue et reportée à l'année 2021 ou une date ultérieure si les conditions sanitaires l'exigent.

2-2-6 Produits constatés d'avance = 817 709 €

Les contributions des membres sont versées en totalité au cours de l'exercice pour financer les aides votées au titre de l'année 2020 qui peuvent être pluriannuelles ou conditionnelles.

Les produits constatés d'avance permettent de reporter sur l'exercice suivant les crédits nécessaires aux financements des engagements votés au cours de l'exercice mais dont la réalisation totale ou partielle ne pourra intervenir que l'année suivante compte tenu des conditions de versement définies.

Au cours de l'exercice 2020, l'office a pris connaissance du **renoncement** par des boursiers au bénéfice des bourses qui leur avaient été accordées les années passées, aucune caducité n'étant prévue dans les conditions d'attribution des bourses.

C'est le cas de Manon BOULANGER qui a renoncé à une bourse de 4 000 € attribuée en 2017 et de Laura LAPEYRE pour une bourse de 4 000 € attribuée en 2019.

Les contributions des membres correspondants à ces bourses avaient fait l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance au 31/12/2019 et extournées au 01/01/2020.

Du fait de ces renoncements, la contribution des membres correspondante ne sera pas utilisée et a été virée au compte de report à nouveau du groupement (compte 110) pour un montant de 8 000 € afin de ne pas augmenter faussement les produits de l'exercice, le résultat ne devant refléter que les opérations propres à l'exercice budgétaire 2020. Ce montant ne figure donc plus, ni dans les produits de l'exercice, ni dans les produits constatés d'avance.

- Les bourses votées en 2017 et non encore versées au 31/12/2020 n'étant pas annulées, elles seront comptabilisées en produit constaté d'avance :

Bourses 2017	2 000
Produits constatés d'avance au titre des aides votées en 2017	2 000

- Les subventions et les bourses votées en 2018 et non encore versées au 31/12/2020 seront comptabilisées en produit constaté d'avance :

Solde des Subventions 2018	5 252 €
Bourses 2018	14 000 €
Produits constatés d'avance au titre des aides votées en 2018	19 252 €

- Les subventions et les bourses votées en 2019 et non encore versées au 31/12/2020 seront comptabilisées en produit constaté d'avance :

Solde des Subventions 2019	102 635€
Bourses 2019	2 000 €
Produits constatés d'avance au titre des aides votées en 2019	104 635 €

- La somme correspondant aux subventions et bourses actées dans les délibérations de l'année 2020 et non encore versées au 31/12/2020 va générer un Produit Constaté d'avance de :

Solde des Subventions 2020	649 822
Bourses 2020	42 000
Produits constatés d'avance au titre des aides votées en 2020	691 822 €

Soit un total de Produits Constatés d'Avance (PCA) à comptabiliser de 817 709 € ventilé de la façon suivante :

- 4 600 € pour la contribution de l'État
- 534 517 € pour la contribution de la région Occitanie
- 278 592 € pour la contribution de la région Nouvelle Aquitaine

3 - Engagements hors bilan

Mises à disposition à titre gratuit

La mise à disposition d'agents par les personnes morales membres d'un groupement peut soit donner lieu à remboursement, soit être réalisée sans contrepartie financière au titre de la contribution aux ressources du GIP. Il s'agit ici d'une faculté ouverte aux personnes morales, membres du groupement.

La convention constitutive du GIP OPLO a prévu dans les participations des membres au démarrage du groupement, la mise à disposition d'un agent de catégorie A par la Région Occitanie.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention de mise à disposition, signée le 7 décembre 2015, pour une durée de 3 ans renouvelable, d'un fonctionnaire territorial de la Région Occitanie pour le poste de Directeur du GIP OPLO qui ne donne pas lieu à remboursement.

Cette participation de la Région Occitanie est évaluée dans la convention constitutive du GIP à 50 000 €.

De même, la contribution du Ministère de l'Education Nationale s'est concrétisée par la mise à disposition à titre gratuit désormais de deux fonctionnaires de l'Education Nationale.

Cette participation du Ministère de l'Education Nationale est évaluée à 100 000 €.

Le siège du groupement est officiellement toujours au 22 rue des Bûchers mais se situe désormais concrètement dans les locaux de la Maison de l'environnement au sein de bureaux mis à disposition à titre gratuit par la Région Occitanie.

L'antenne du GIP OPLO à Bordeaux se situe dans des locaux mis à disposition à titre gratuit par la Région Nouvelle-Aquitaine.

4 - Notes relatives aux postes du compte de résultat

4-1 Ventilation des ressources : 2 805 201 €

Les contributions suivantes ont été votées au bénéfice du GIP OPLO en 2020 :

- 88 000 € versés par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- 50 000 € versé par le Ministère de l'Education Nationale,
- 1 762 600 € attribué par la Région Occitanie (dont 1 663 600 € versés et 99 000 € non encore versés),
- 950 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le compte de résultat de l'exercice 2020 ne totalise que les produits qui sont effectivement rattachés à l'exercice 2020 : sont donc exclus les produits constatés d'avance qui permettront de financer en 2021 les aides que le groupement s'est engagé à verser en 2017, 2018, 2019 et 2020, et qui n'ont pas encore été exécutées au 31/12/2020 (soit 817 709€).

Dans la même logique, les produits constatés d'avance comptabilisés au 31/12/2019 sont venus s'ajouter aux produits de l'année 2020.

Les ressources rattachées à l'exercice 2020 figurant au compte de résultat sont détaillées de la façon suivante :

1/ pour l'État =

138 000 – 4 600 (PCA 2020) + 5 242 € (solde contributions de 2017/2018/2019) = **138 642 €**

2/ pour la région Nouvelle Aquitaine =

950 000 – 278 592 (PCA 2020) + 274 102 (solde contributions de 2017/2018/2019) – 8 000 (renoncements bourses) = **937 510 €**

3/ pour la région Occitanie =

1 762 600 - 534 517 (PCA 2020) + 500 966 (solde contributions de 2017/2018/2019) = **1 729 049 €**

4-2 Autres produits de gestion : 34 €

Il s'agit d'un remboursement reçu du fournisseur EDENRED correspondant aux tickets restaurants non utilisés et dont la date de péremption est expirée, les rendant définitivement inutilisables par le salarié qui en a bénéficié.

4-3 Charges d'interventions : 2 436 301 €

Au cours de l'année 2020, le total des aides versées par le GIP OPLO peuvent être détaillées de la façon suivante :

	Total des aides votées	Reste à verser au 01/01/2020	Versé au cours de l'année 2020	Aide annulée ou caduque	Solde au 31/12/2020
Bourses 2017	80 000 €	10 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Subventions 2017	2 388 626 €	0 €	/	/	/
Bourses 2018	104 000 €	14 000 €	/	/	14 000 €
Subventions 2018	2 313 310 €	58 092 €	52 840 €	/	5 252 €
Bourses 2019	92 000 €	48 000 €	44 000 €	4 000 €	2 000 €
Subventions 2019	2 280 550 €	647 218 €	544 583 €	/	102 635 €
Bourses 2020	96 000 €	/	38 000 €	16 000 €	42 000 €
Subventions 2020	2 400 700 €	/	1 750 878 €	/	649 822 €
TOTAL	9 755 186 €	777 310 €	2 434 301 €	24 000 €	817 709 €

4-4 Résultat, impôt et taxes

- **Le résultat de l'exercice 2020 est un déficit de 8 332,53 €.**

Comme expliqué ci-avant au § 2-2-2, ce déficit s'explique par la correction de l'erreur commise lors de la reprise de provision en 2019 ayant entraîné une minoration de la reprise effectuée à hauteur de 17000 € sans laquelle le résultat aurait été un bénéfice de 8 667,47 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat en report à nouveau.

- **Imposition et taxes :**

Le GIP OPLO n'exerçant aucune activité commerciale, il n'entre pas dans le champ de l'impôt sur les sociétés ni dans celui de la TVA.

Or, selon l'article 231-1 du Code Général des Impôts, les employeurs qui ne sont pas assujettis à la TVA sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires sont assujettis à la taxe sur les salaires.

Le GIP OPLO n'étant pas assujetti à la TVA, il est redevable de la **taxe sur les salaires**, calculée sur la totalité des rémunérations versées au cours de l'année.

La taxe sur les salaires due par le GIP OPLO est déclarée et versée trimestriellement. Elle s'est élevée pour l'année 2020 à 13 830 €.

Feuille1
TABLEAU 1
 Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4,27	0	4,27

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	4,27	207250,54	0	0	4,27	207250,54
1 - TITULAIRES	1,25	70429,18			1,25	70429,18
* Titulaires Etat	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	1,25	70429,18			1,25	70429,18
2 - CONTRACTUELS	3,02	136821,36	0	0	3,02	136821,36
* Contractuels de droit public	3,02	136821,36	0	0	3,02	136821,36
o CDI	2	89703,24			2	89703,34
o CDD	1,02	47118,12	0	0	1,02	47118,12
... Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)						0

* Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,87	93510,93
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,87	93510,93

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au sein du budget de l'organisme.

Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants		PRODUITS	Montants	
	Prévisionnel	Exécution		Prévisionnel	Exécution
Personnel	207 250,54	206 904,00	Subventions de l'Etat	88 000,00	138 642,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00		Fiscalité affectée	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	121 649,46	180 560,03	Autres subventions	2 812 600,00	2 666 559,00
Intervention (le cas échéant)	2 571 700,00	2 436 301,00	Autres produits	0,00	10 231,50
TOTAL DES CHARGES (1)	2 900 600,00	2 823 765,03	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 900 600,00	2 815 432,50
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	8 332,53
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 900 600,00	2 823 765,03	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 900 600,00	2 823 765,03

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants	
	Prévisionnel	Exécution
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0,00	-8 332,53
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500,00	2 768,12
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	10 197,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	4 500,00	-15 761,41

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants		RESSOURCES	Montants	
	Prévisionnel	Exécution		Prévisionnel	Exécution
Insuffisance d'autofinancement	0,00	15 761,41	Capacité d'autofinancement	4 500,00	0,00
Investissements	0,00	3 178,76	Financement de l'actif par l'État	0,00	0,00
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	0,00
			Autres ressources	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0,00	18 940,17	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 500,00	0,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 500,00	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	18 940,17

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants	
	Prévisionnel	Exécution
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	4 500,00	-18 940,17
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-663 498,00	-134 165,09
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	667 998,00	115 224,92
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	175 321,00	297 593,33
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 208 028,00	-786 750,89
Niveau final de la TRESORERIE	-1 383 349,00	1 084 344,22

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 3 Dépenses par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	
Fonctionnement	208 129,32	145 323,52	0,00	3 178,76	356 631,60
Salaires	208 129,32	0,00	0,00	0,00	208 129,32
Frais de missions	0,00	4 872,22	0,00	0,00	4 872,22
Charges diverses	0,00	140 451,30	0,00	3 178,76	143 630,06
Aides individuelles	0,00	0,00	84 000,00	0,00	84 000,00
Aides Ind OC	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
Aides Ind NA	0,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
Soutien enseignement	0,00	0,00	1 337 483,00	0,00	1 337 483,00
Enseignement OC	0,00	0,00	942 883,00	0,00	942 883,00
Enseignement NA	0,00	0,00	394 600,00	0,00	394 600,00
Cours pour adultes	0,00	0,00	394 638,00	0,00	394 638,00
Cours OC	0,00	0,00	301 880,00	0,00	301 880,00
Cours NA	0,00	0,00	86 158,00	0,00	86 158,00
Cours Etat	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
Collectivités et org	0,00	0,00	157 200,00	0,00	157 200,00
Collectivités OC	0,00	0,00	75 600,00	0,00	75 600,00
Collectivités NA	0,00	0,00	71 600,00	0,00	71 600,00
Collectivités Etat	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Médias	0,00	0,00	462 980,00	0,00	462 980,00
Médias OC	0,00	0,00	264 048,00	0,00	264 048,00
Médias NA	0,00	0,00	192 532,00	0,00	192 532,00
Médias Etat	0,00	0,00	6 400,00	0,00	6 400,00
Total	208 129,32	145 323,52	2 436 301,00	3 178,76	2 792 932,60

Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				TOTAL
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	Autres produits / ressources	
Nouvelle Aquitaine	0,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
Fonctionnement NA	0,00	0,00	215 900,00	0,00	215 900,00
Programme NA	0,00	0,00	734 100,00	0,00	734 100,00
Occitanie	0,00	0,00	1 663 600,00	0,00	1 663 600,00
Fonctionnement OC	0,00	0,00	98 000,00	0,00	98 000,00
Programme OC	0,00	0,00	1 565 600,00	0,00	1 565 600,00
Etat	138 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
Fonctionnement Etat	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Programme Etat	123 000,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
Divers	0,00	0,00	0,00	34,00	34,00
Total	138 000,00	0,00	2 613 600,00	34,00	2 751 634,00

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...			
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 5
Plan de trésorerie EN EXECUTION

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	969 119,30	880 209,58	775 543,13	2 359 257,81	2 284 348,99	951 397,64	923 733,47	663 084,11	650 274,27	1 419 926,66	1 383 348,62	1 296 217,08	
ENCAISSEMENTS													
Produits	5 650,25	304,85	1 887 677,55	0,00	364,00	791,70	332,15	54,60	901 650,00	50 450,45	38 213,85	50 591,50	2 936 080,90
Subventions de l'Etat										50 000,00	38 000,00	50 000,00	138 000,00
Ressources fiscales													0,00
Autres subventions d'exploitation			1 887 400,00						900 000,00				2 787 400,00
Autres ressources	5 650,25	304,85	277,55		364,00	791,70	332,15	54,60	1 650,00	450,45	213,85	591,50	10 680,90
Ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement de l'actif par l'Etat													
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat													
Autres ressources													
Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres encaissements													
A. TOTAL	5 650,25	304,85	1 887 677,55	0,00	364,00	791,70	332,15	54,60	901 650,00	50 450,45	38 213,85	50 591,50	2 936 080,90
DECAISSEMENTS													
Charges	94 559,97	104 971,30	303 962,87	74 908,82	1 333 315,35	28 455,87	260 981,51	12 864,44	131 997,61	87 028,49	125 345,39	259 285,61	2 817 677,23
Personnel	27 862,81	18 743,69	16 639,87	32 893,77	14 642,45	19 455,87	20 177,54	12 864,44	24 660,24	24 381,96	16 189,66	17 242,29	245 754,59
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 697,16		13 476,98	9 201,55	877,90		54 003,97		15 919,37	23 936,53	555,73	13 895,32	147 564,51
Intervention (le cas échéant)	51 000,00	86 227,61	273 846,02	32 813,50	1 317 795,00	9 000,00	186 800,00		91 418,00	38 710,00	108 600,00	228 148,00	2 424 358,13
Emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 178,76	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles													3 178,76
Participations et immobilisations financières													
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières													
Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres décaissements													
B. TOTAL	94 559,97	104 971,30	303 962,87	74 908,82	1 333 315,35	28 455,87	260 981,51	12 864,44	131 997,61	87 028,49	125 345,39	262 464,37	2 820 855,99
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-88 909,72	-104 666,45	1 583 714,68	-74 908,82	-1 332 951,35	-27 664,17	-260 649,36	-12 809,84	769 652,39	-36 578,04	-87 131,54	-211 872,87	115 224,91
SOLDE CUMULE (1) + (2)	880 209,58	775 543,13	2 359 257,81	2 284 348,99	951 397,64	923 733,47	663 084,11	650 274,27	1 419 926,66	1 383 348,62	1 296 217,08	1 084 344,21	115 224,91

TABLEAU 6
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des précisions de ressources

A - Exécution d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes	
		Coût total de l'opération (1)	Engagements exécutés les années antérieures à N * (2)	Engagements exécutés en N * (3)	TOTAL des engagements exécutés * (4) = (2) + (3)	Charges/immo exécutés les années antérieures à N (5)	Charges/immo exécutés en N (6)	TOTAL des charges/immo exécutés (7) = (5) + (6)	Restes à exécuter (8) = (4) - (7)	Solde à engager * (9) = (1) - (4)
Op. 1	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.1									
Op.2	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.2									
	Ss total personnel									
	Ss total fonctionnement									
	Ss total intervention									
	Ss total investissement									
TOTAL										

* Facultatif

B - Exécution des ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Ressources des années antérieures à N (12)	Ressources réalisées en N (13)	
Op. 1	Financement de l'Etat*				Reste à inscrire en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	Total Op.1				
Op. 2	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	Total Op.2				
	Ss total financement de l'Etat				
	Ss total autres financements publics				
	Ss total autres financements				
TOTAL					

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée

** Autres financements publics

*** Recettes propres

GIP Office Public de la Langue Occitane

Visa du compte financier de l'exercice 2020

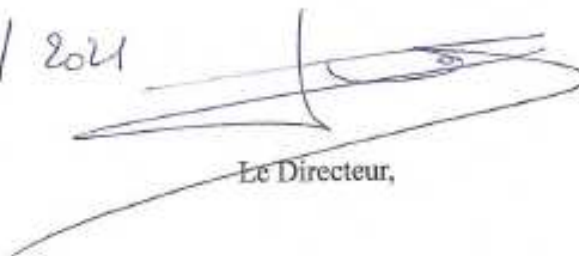
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à TOULOUSE, le 9/02/2021



Le Directeur,

RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

1. COMMENTAIRES RELATIVEMENT AU COMPTE FINANCIER

1.1. BALANCE COMPTABLE

La balance comptable regroupe l'ensemble des sommes créditées et des sommes débitées pour chaque compte du Groupement, ainsi que les soldes correspondants, sur la période de l'exercice 2020, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes sont classés par ordre croissant (des comptes de classe 1 aux comptes de classe 7).

Le tableau indique, pour chaque compte et à la fois pour les montants en débit et les montants en crédit :

- Le bilan d'entrée du compte (BE), c'est-à-dire après apurement puis extourne du même compte de l'exercice antérieur,
- Le montant de l'opération exécutée, c'est-à-dire le mouvement exécuté pendant l'année,
- Le total, c'est-à-dire le résultat de la somme entre le BE et l'opération exécutée.

Comptes de classe 1 (comptes de capitaux) :

- Comptes 110, 120 et 134121 :

Les fonds propres de l'Office passent de 293 121,85 €, à 292 789,32 €, soit **une baisse de 332,53 €** décomposée comme suit :

- > **- 8 332,53 €² : le résultat comptable 2020.**
- > **+ 8 000 € : écriture directe en compte 110 suite à l'abandon de deux bénéficiaires de la bourse Ensenhar sur années antérieures ;**

5 000 € (compte 134121) correspond à la valeur estimée de la mise à disposition annuelle de locaux par la Région Occitanie pour l'antenne de Toulouse.

Cependant, comme l'Office n'a pas la maîtrise de ces locaux, ces sommes disparaîtront des lignes budgétaires en 2021 comme c'est le cas pour les locaux mis à disposition de l'antenne de Bordeaux pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Comptes 1588 : il s'agit de la provision pour l'opération de sensibilisation des lycéens en Nouvelle-Aquitaine, cette provision passant de 23 820 € à 13 623 €, suite à réception de la facture correspondante en 2020 (montant : 10 197 €).

Comptes de classe 2 (comptes d'immobilisation) :

² Comme indiqué lors de l'approbation du compte financier 2019 il y a un an, une erreur matérielle a fait qu'une charge correspondante à une opération de sensibilisation des lycéens en Nouvelle-Aquitaine n'a pas pu être comptabilisée en 2019, alors que les produits correspondants (c'est-à-dire la reprise sur provision en compte 781) a bien été comptabilisée sur cet exercice, pour un montant de 17 697 €. Sur l'exercice 2020, la charge a donc dû être constatée, mais sans la reprise de provision correspondante. Le résultat « réel » de l'activité est donc sous-estimé de cette somme et aurait dû être cette année de $- 8 332,53 € + 17 697 € = 9 364,47 €$.

Ces immobilisations concernent tout à la fois des biens immatériels (compte 20531 : logiciels) et matériels (21356, 218327, 21887).

De 20 097,51 € de valeur brute des biens immobilisés en bilan d'entrée (BE / débit) (c'est-à-dire en valeur nette : 11 689,16 € = 8 408,35 €), ils font l'objet sur cet exercice d'un amortissement de 2 768,12 €

A noter également, 3178,76 € en débit sur le compte 218327 correspondant à l'achat de matériel informatique cette année, suite à l'arrivée de nouveaux agents.

Comptes de classe 3 (comptes de stocks) :

L'Office ne possédant ni stocks ni encours, aucun compte de classe 3 n'a été mouvementé.

Comptes de classe 4 (comptes de tiers) :

Pour ce qui concerne le solde de ces comptes :

Au débit :

- les 1 807,18 € sont relatifs au versement d'une avance de chômage à un agent de l'Office, dans l'attente de la régularisation par le service SLR de la DRFIP (compte 421) ;
- Les 99 000 € sont relatifs à la contribution complémentaire attribuée par la Région Occitanie à l'Office, titrée sur l'exercice mais non encore encaissée (compte 4417).

Au crédit :

- Les 57 134,07 € sont relatifs aux Charges à Payer (c'est-à-dire des charges n'ayant pas encore fait l'objet d'un paiement : compte 4 081).
- Les 12 715 € correspondent au versement de l'avance de 50 % de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine (convention Québec), qui n'a pas encore été titrée en attente de la sortie de crise sanitaire pour réaliser la phase 2 de l'enquête sociolinguistique (volet qualitatif) en lien avec les Universités québécoises

Comptes de classe 5 (comptes de trésorerie)

La trésorerie du Groupement est passée de 969 119,30 € en Bilan d'entrée à 1 084 344,42 € en fin d'exercice.

Comptes de classe 6 (comptes de charge)

A noter en particulier les comptes 65, qui correspondent aux aides versées à des tiers (bourses, subventions etc.) regroupés par catégorie. Il est précisé que les opérations concernent les mouvements sur ces comptes de cette année, y compris pour des aides décidées les années antérieures. Par exemple, le versement en 2020 du solde d'une subvention votée en 2019 à un opérateur. En revanche, n'y figurent pas les aides votées en 2019 mais dont le versement n'a pas été demandé par l'opérateur.

Comptes de classe 7 (comptes de produits)

Ici, même logique, il s'agit de produits ayant été « titrés » par l'Office durant l'exercice.

1.2. – BILAN

PASSIF DU GROUPEMENT : pour rappel, le passif en comptabilité est l'origine des fonds et qui viennent financer l'actif, c'est-à-dire ce que possède l'Office.

Pour ce qui relève des fonds propres, mêmes remarques que supra sur la balance des comptes relativement aux comptes 110, 120 et 134121 :

Les fonds propres de l'Office passent de 293 121,85 €, à 292 789,32 €, soit une baisse de 332,53 € décomposée comme suit :

- > - 8 332,53 €³ : le résultat comptable 2020.
- > + 8 000 € : écriture directe en compte 110, et donc intégré dans le report à nouveau suite à l'abandon de deux bénéficiaires de la bourse Ensenhar sur années antérieures ;

5 000 € (financement de l'actif par des tiers) correspond à la valeur estimée de la mise à disposition annuelle de locaux par la Région Occitanie pour l'antenne de Toulouse.

Cependant, comme l'Office n'a pas la maîtrise de ces locaux, ces sommes disparaîtront des lignes budgétaires en 2021 comme c'est le cas pour les locaux mis à disposition de l'antenne de Bordeaux pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'historique de la « composition » du fond de réserve du Groupement est détaillée ci-après. Il a été fait le choix de ne pas comptabiliser, pour la clé de répartition de la composition du fond de réserve, l'apport de l'État, cet apport étant pour le moment relativement faible au regard des apports des deux Régions.

> **Résumé :**

Historique de l'apport au fond de réserve (hors mise à disposition de locaux)					
	Année	Région Nouvelle-Aquitaine	Région Occitanie	évolution fonds de réserve	Fond de réserve au 31 décembre année N.
	2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2016	52 800,39 €	20 807,59 €	73 607,98 €	73 607,98 €
	2017	42 575,08 €	-18 762,92 €	23 812,16 €	97 420,14 €
	2018	51 300,46 €	18 571,14 €	69 871,60 €	167 291,74 €
	2019	56 323,66 €	-10 153,55 €	46 170,11 €	
inscription directe au compte 110 :		22 195,00 €	52 465,00 €		288 121,85 €
inscription directe au compte 110 :	2020	-2 850,11 €	-5 482,43 €		
		8 000,00 €		-332,54 €	287 789,31 €
	Total	230 344,49 €	57 444,82 €	287 789,31 €	

³ Comme indiqué lors de l'approbation du compte financier 2019 il y a un an, une erreur matérielle a fait qu'une charge correspondante à une opération de sensibilisation des lycéens en Nouvelle-Aquitaine n'a pas pu être comptabilisée en 2019, alors que les produits correspondants (c'est-à-dire la reprise sur provision en compte 781) a bien été comptabilisée sur cet exercice, pour un montant de 17 697 €. Sur l'exercice 2020, la charge a donc dû être constatée, mais sans la reprise de provision correspondante. Le résultat « réel » de l'activité est donc sous-estimé de cette somme et aurait dû être cette année de - 8 332,53 € + 17 697 € = 9 364,47 €.

> **Détail de la composition du fond de réserve :**

2016				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.		
22-mars	666 000,00 €	339 792,00 €		
07-juil	62 000,00 €	691 746,80 €		
09-déc		13 952,00 €		
09-déc	118 500,00 €	126 000,00 €		
TOTAL	846 500,00 €	1 171 490,80 €		
Contributions Régions au PBActivité	728 000,00 €	1 065 998,00 €		
	125 000,00 €	80 000,00 €		
TOTAL	853 000,00 €	1 145 998,00 €		
Différence PBActivité	6 500,00 €	-25 492,80 €		
reprise PBFonctionnement	46 300,39 €	46 300,39 €		
TOTAL RÉSULTAT	52 800,39 €	20 807,59 €	73 607,98 €	
2017				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.		
31-mars	544 000,00 €	1 528 586,00 €		
16-juin	137 000,00 €	113 750,00 €		
17-oct	48 000,00 €	25 000,00 €		
15-déc	29 000,00 €	44 000,00 €		
TOTAL	758 000,00 €	1 711 336,00 €		
Contributions Régions au PBActivité	756 000,00 €	1 647 998,00 €		
TOTAL	756 000,00 €	1 647 998,00 €		
Différence PBActivité	-2 000,00 €	-63 338,00 €		
reprise PBFonctionnement	44 575,08 €	44 575,08 €		
TOTAL RÉSULTAT	42 575,08 €	-18 762,92 €	23 812,16 €	
2018				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.	ETAT	
subventions	681 360,00 €	1 620 150,00 €	18 000,00 €	
bourses	48 000,00 €	56 000,00 €		
TOTAL	729 360,00 €	1 676 150,00 €	18 000,00 €	
Contributions Régions au PBActivité	726 000,00 €	1 648 000,00 €	18 000,00 €	
TOTAL	726 000,00 €	1 648 000,00 €	18 000,00 €	
Différence PBActivité	-3 360,00 €	-28 150,00 €	0,00 €	
reprise PBFonctionnement	54 660,46 €	46 721,14 €		
TOTAL RÉSULTAT	51 300,46 €	18 571,14 €	69 871,60 €	
2019				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.	ETAT	TOTAL
subventions	708 850,00 €	1 548 100,00 €	23 000,00 €	2 279 950,00 €
Ensenhar étudiants	14 000,00 €	56 000,00 €		70 000,00 €
Ensenhar professeurs	(via subventions)			
TOTAL	722 850,00 €	1 604 100,00 €	23 000,00 €	2 349 950,00 €
Contributions Régions au PBActivité	731 000,00 €	1 565 600,00 €	23 000,00 €	2 319 600,00 €
		18 250,00 €		18 250,00 €
TOTAL	731 000,00 €	1 583 850,00 €	23 000,00 €	2 337 850,00 €
Différence PBActivité	8 150,00 €	-20 250,00 €	0,00 €	-12 100,00 €
reprise PBFonctionnement	11 657,10 €	7 721,01 €		19 378,11 €
titre sur annulation opération/soutien exc	36 516,56 €	2 375,44 €		38 892,00 €
TOTAL RÉSULTAT	56 323,66 €	-10 153,55 €		46 170,11 €

comp fct. N-Aquitaine : 24 300 €
abandon action CFPoc : 12 000 €
rembours. Assurance : 360 € au prorata

Abandon bourse Ensenhar : 2 000 €
abandon partie prog. Univ. Tlse JJ : 231,75€
rembours. Assurance : 360 € au prorata

2020				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.	ETAT	TOTAL
subventions	609 790,00 €	1 608 810,00 €	23 000,00 €	2 241 600,00 €
Ensenhar étudiants	24 000,00 €	60 000,00 €		84 000,00 €
Ensenhar professeurs	21 942,00 €			21 942,00 €
inv. Opérateurs	100 000,00 €			100 000,00 €
Opération Libe-Libre	61 600,00 €			61 600,00 €
TOTAL	817 332,00 €	1 668 810,00 €	23 000,00 €	2 509 142,00 €
Contributions membres au PBActivité	834 100,00 €	1 664 600,00 €	23 000,00 €	2 521 700,00 €
TOTAL	834 100,00 €	1 664 600,00 €	23 000,00 €	2 521 700,00 €
Différence PBActivité	16 768,00 €	-4 210,00 €	0,00 €	12 558,00 €
charge marché Lycéens	-17 697,00 €			-17 697,00 €
reprise PBFonctionnement	-1 921,11 €	-1 272,43 €		-3 193,54 €
TOTAL RÉSULTAT	-2 850,11 €	-5 482,43 €		-8 332,54 €
titre sur annulation opération/soutien exc	8 000,00 €	0,00 €		8 000,00 €
TOTAL EVOL. FONDS RÉS.	5 149,89 €	-5 482,43 €		-332,54 €

au prorata temporis sur 2020 pour un total de 39523,50 €. Il y a donc un montant de 17 581,50 € supplémentaires à récupérer sur 2021

mais - 17 581,50 € sur 2021 déjà engagés (marché Ensenhar professeur)

annulation sur exercices antérieurs d'une bourse Ensenhar professeur (4000 €) et d'une bourse Ensenhar étudiant (4000 €).

Pour ce qui relève des provisions pour risques et charges :

il s'agit de la provision pour l'opération de sensibilisation des lycéens en Nouvelle-Aquitaine, cette provision passant de 23 820 € à 13 623 €, suite à réception de la facture correspondante en 2020 (montant : 10 197 €).

Pour ce qui relève des dettes :

- Les 57 134,07 € sont relatifs aux Charges à Payer (c'est-à-dire des charges n'ayant pas encore fait l'objet d'un paiement) ;
- les - 18 07,18 € sont relatifs au versement d'une avance de chômage à un agent de l'Office ;
- 12 715 € sont relatifs la subvention versée par la Région Nouvelle-Aquitaine (convention Québec) prévue pour des opérations qui n'ont pas pu être engagés cette année en raison de la crise sanitaire. Cette subvention constituera un produit de l'exercice 2021.
- 817 709 € € qui correspondent aux bourses et subventions des années antérieures qui n'ont pas encore fait l'objet d'une annulation et des bourses et subventions 2020 qui seront normalement versées sur les exercices ultérieurs.

ACTIF DU GROUPEMENT : l'actif, pour rappel est ce que possède le Groupement.

Pour ce qui relève de l'actif immobilisé : d'un montant brut de 23 276,27 € en 2020 contre 20 097,51 € en 2019 suite à l'achat cette année de matériel informatique afin d'accompagner la croissance de l'équipe de l'Office, la valeur nette des actifs (après amortissement) de l'Office passe de 8 408,35 € en 2019 à 8 818,99 € au 31 décembre 2020.

Pour ce qui relève des créances :

Cela correspond aux 99 000 € correspondant au complément de la Région Occitanie titré par l'Office mais non encore versé par la Région sur cet exercice ;

Pour ce qui relève de la trésorerie :

Il s'agit de l'argent disponible sur le compte au trésor en date du 31 décembre.

1.3. RÉSULTAT

(cf. supra).

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. – TABLEAU DES EMPLOIS

Agents rémunérés par l'Office

Lors du vote du budget initial du Groupement, 4 ETPT⁴ directement rémunérés par l'organisme ont été initialement actés. Cependant, la bonne mise en œuvre du plan de communication a nécessité un tuilage sur trois mois de deux agents : Mme Richard et M. Piquer, cette première ayant ensuite quitté l'Office fin mars, ce dernier ayant été recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée qu'il n'a pas souhaité renouveler, pris par d'autres projets. Un deuxième tuilage d'une semaine avec son remplaçant, M. Tabarly, a eu lieu à la fin du mois d'août. Au final, le volume d'ETPT rémunérés par l'organisme est donc passé à 4,27.

Agents mis à disposition de l'Office

Lors du vote du budget initial du Groupement, 2 ETPT ont été initialement actés : un agent mis à disposition à temps complet par la Région Occitanie, et un agent mis à disposition par l'État (Rectorat de l'académie de Bordeaux, avec compensation financière du ministère). Cependant, cet agent a quitté l'Office au 30 juin et son remplacement n'a pu être effectué qu'au 1^{er} octobre (par le Rectorat de Toulouse, toujours avec une compensation financière du ministère).

Ensuite, un second agent financé par le ministère (via le Rectorat de Toulouse) est venu renforcer l'équipe de l'Office au 18 novembre. In fine, 1,87 ETPT ont donc été mis à disposition de l'Office sur l'exercice, soit moins que les 2 initialement prévus en raison principalement de cette vacance.

Pour 2021, 3 ETPT sont inscrits.

2.2. – COMPTE DE RÉSULTAT

Sont commentés ci-après les écarts significatifs :

> CHARGES

Fonctionnement autres que charges de personnels :

121 649,46 € avaient été inscrits, 180 560 ,03 € ont été exécutés, soit une différence de 58 910,57 €.

Cette différence s'explique par les mécanismes suivants :

- Le changement du mode opératoire du dispositif Ensenhar Professeur, financé sur la base budgétaire du programme d'activité avec un budget estimé à 40 000 € (les années précédentes, il consistait en des aides individuelles attribuées aux professeurs bénéficiaires), il a été décidé cette année de passer par une commande publique auprès d'opérateurs de formation, afin d'une part d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels, et d'autres part afin d'assurer la pérennité des formations mises en place. Le paiement apparait comme opération sur le compte 611, c'est-à-dire au programme de fonctionnement, pour

⁴ Équivalent Temps Plein Travaillé. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

un montant de 21 942 € (calcul au prorata temporis, la formation se déroulant sur l'année scolaire 2020/2021).

- La communication réalisée autour de l'enquête sociolinguistique (les produits correspondants ne seront versés par l'Union européenne normalement en 2021) ;

Sur l'intervention, 2 571 700 € avait été inscrits pour 2 436 301 € exécutés, soit une différence de – 139 299 €.

Pour mémoire, le montant exécuté des interventions comprend l'ensemble des montants versés aux opérateurs subventionnés ou aux bénéficiaires d'aide individuelles de l'année 2020 ou des années antérieures, alors que les montants inscrits au budget indiquent le montant total des aides qui peuvent être engagées, par un vote de l'Assemblée générale ou par la commande publique (cette dernière concernant le dispositif Ensenhar-professeur pour l'académie de Bordeaux).

L'exécution de ce budget dépend donc des tiers bénéficiaires et de leur capacité à demander le versement de leurs aides. Il est probable que la différence enregistrée, soit due à un retard des demandes de paiement un peu plus important cette année en raison de la crise sanitaire. Sont en effet comptabilisés comme charges les montants des aides versées uniquement.

Par ailleurs, il est également dû à ce que le programme budgétaire d'activité a connu une croissance cette année, au profit de certains opérateurs, les principaux étant (confédération des Calandretas côté Occitanie, association des libraires indépendants de Nouvelle-Aquitaine pour le projet libe-libre et Ôc-tele). La totalité de l'engagement n'ayant pas été versé cela contribue également à l'écart constaté.

> **PRODUITS**

Sur les subventions de l'État, le différentiel de + 50 000 € correspond à la participation financière du ministère de la culture à la phase II de l'enquête sociolinguistique, reçue en toute fin d'exercice.

Sur les autres subventions, c'est-à-dire les subventions des Régions, un différentiel de – 146 041 € est constaté. Cela correspond :

- À la contribution complémentaire de 99 000 € votée par la Région mais non encore versée, et donc n'apparaissant pas encore dans les produits,
- Aux différentiels des volumes entre les produits constatés d'avance en début d'exercice et des réductions des titres de recette de fin d'année, liées au report sur exercice ultérieur des aides dont le versement n'a pas encore été demandé (subventions et aides individuelles), pour un montant de - 47 041 €

Autres produits : il s'agit de la reprise sur provision correspondant à la sensibilisation des lycéens, 10 231,50 €.

> **RÉSULTAT**

Le résultat comptable de l'Office est de – 8 332,53 €, initialement estimé à 0 € au budget.

En effet :

Deux effets principaux expliquent ce résultat :

- l'augmentation de la masse salariale (poste de directeur adjoint, poste de second chargé de mission, dans un contexte où malgré une augmentation de celle-ci, aucune compensation n'est intervenue (de la part de l'État et de la Région Occitanie) pour le moment. Un léger déficit d'un montant total de – 2 221,89 € est enregistré.

Une réflexion autour de la participation financière de l'État au fonctionnement sera engagée en 2021, au vu de cette croissance de la masse salariale,

- Une légère surconsommation des crédits sur le programme d'activité, au vu du volume des actions, côté région Occitanie (4 210 €), une bourse Ensenhar supplémentaire attribuée au vu des candidatures, un rattrapage sera proposé en 2021,
- La charge liée, côté région Nouvelle-Aquitaine, aux actions de sensibilisation des lycéens d'un montant de 17 697 € et dont la reprise sur provision (produit) a été par erreur matérielle effectuée l'année dernière.

Synthèse (pour rappel):

2020				
Engagements AG	R. N-Aq.	R. Occ.	ETAT	TOTAL
subventions	609 790,00 €	1 608 810,00 €	23 000,00 €	2 241 600,00 €
Ensenhar étudiants	24 000,00 €	60 000,00 €		84 000,00 €
Ensenhar professeurs	21 942,00 €			21 942,00 €
inv. Opérateurs	100 000,00 €			100 000,00 €
Opération Libe-Libre	61 600,00 €			61 600,00 €
TOTAL	817 332,00 €	1 668 810,00 €	23 000,00 €	2 509 142,00 €
Contributions membres au PBActivité	834 100,00 €	1 664 600,00 €	23 000,00 €	2 521 700,00 €
TOTAL	834 100,00 €	1 664 600,00 €	23 000,00 €	2 521 700,00 €
Différence PBActivité	16 768,00 €	-4 210,00 €	0,00 €	12 558,00 €
charge marché Lycéens	-17 697,00 €			-17 697,00 €
reprise PBFonctionnement	-1 921,11 €	-1 272,43 €		-3 193,54 €
TOTAL RÉSULTAT	-2 850,11 €	-5 482,43 €		-8 332,54 €
titre sur annulation opération/soutien exc	8 000,00 €	0,00 €		8 000,00 €
TOTAL EVOL. FONDS RÉÉS.	5 149,89 €	-5 482,43 €		-332,54 €

au prorata temporis sur 2020 pour un total de 39523,50 €. Il y a donc un montant de 17 581,50 € supplémentaires à récupérer sur 2021

mais - 17 581,50 € sur 2021 déjà engagés (marché Ensenhar professeur)

annulation sur exercices antérieurs d'une bourse Ensenhar professeur (4000 €) et d'une bourse Ensenhar étudiant (4000 €).

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La dotation aux amortissements a été surestimée de $4500 - 2768,12 \text{ €} = 1731,88 \text{ €}$. Une partie du matériel ayant été complètement amorti cette année.

2.3. TABLEAU D'EXÉCUTION DE LA TRÉSORERIE

Le prévisionnel de trésorerie est calculé sur une base moyenne de répartition des encaissements et décaissements. Mais ces derniers sont pour la très grande majorité dépendants de tiers, d'où les écarts constatés dans la temporalité de leurs exécutions.



Estève CROS, Ordonnateur

Délibération AG210216.04 – Adoption du programme d'activité 2021 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur la proposition du programme d'activité annuel, dans le cadre des missions premières de l'Office public de la langue occitane définies par ses fondateurs, à savoir la transmission et la socialisation de la langue occitane

Le déploiement des missions de l'Office s'effectue quant à lui dans le cadre des orientations stratégiques 2019-2023 votées par notre Groupement d'intérêt public le 28 novembre 2018 et qui prennent la forme d'un plan d'action pluriannuel issu d'un large processus de concertation mené lors du second semestre 2018.

L'année 2021 sera ainsi consacrée à la poursuite des mesures validées par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que par l'État (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture), dont voici les axes majeurs, conformément au plan d'action de l'OPLO :

- I. Une priorité : favoriser la transmission de la langue occitane,
- II. Agir sur les représentations « grand public » de la langue occitane par une communication adaptée,
- III. Accroître l'usage de la langue occitane en s'appuyant sur une stratégie territoriale ciblée,
- IV. Créer des outils d'observation et d'évaluation permanentes pour une politique linguistique efficiente.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le programme d'activité 2021 de l'Office public de la langue occitane figurant en annexe est approuvé.



Charline CLAVEAU

Présidente du conseil d'administration

PROGRAMME D'ACTIVITE 2021

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

➤ Une priorité : favoriser la transmission de la langue occitane

-Cadre d'intervention : convention-cadre signée le 26 janvier 2017 avec le Ministère de l'Éducation nationale ainsi que les conventions particulières signées dans les académies de Bordeaux, Limoges, Toulouse et Montpellier.

-Référence au plan d'action pluriannuel :

- > Fiche-action 2 - Rôle d'expertise et d'accompagnement
- > Fiche-action 3 - Rôle d'expérimentation et de capitalisation
- > Fiche-action 9 - Soutenir l'enseignement scolaire
- > Fiche-action 10 - Soutenir la formation pour adultes

-Détail des mesures :

- > Aide aux opérateurs de l'enseignement ;
- > Suivi de la mise en oeuvre des conventions académiques : participation aux instances de dialogue et de pilotage ;
- > Contractualisation avec les opérateurs structurants du secteur : réseau Calandreta (enseignement immersif associatif et laïque), Oc-Bi (promotion de l'enseignement bilingue dans le réseau de l'Éducation nationale) et Canopé-Cap'Òc (production et diffusion de matériel pédagogique) ;
- > Continuité du dispositif Ensenhar étudiant ;
- > Généralisation du dispositif Ensenhar professeur aux académies de Limoges, Toulouse et Montpellier ;
- > Animation d'un groupe de travail dédié au renouvellement des maquettes universitaires des formations au métier d'enseignant (Masters MEEF) ;
- > Etude d'une possible reconduction et d'un élargissement du chèque-livre « *Libe-Libre !* » ;
- > Complétion des supports de communication sur les enseignements (1er degré et enseignement supérieur) ;
- > Conventionnement avec le centre national du DCL occitan (Diplôme de compétence en langue) et ouverture d'un centre d'examen à Limoges ;
- > Aide aux opérateurs de l'enseignement aux adultes.

➤ Agir sur les représentations « grand public » de la langue occitane par une communication adaptée

Cadre d'intervention : plan de communication

-Référence au plan d'action pluriannuel :

- > Fiche-action 6 - Rendre l'occitan attractif : valoriser un discours de preuve pour montrer les bénéfices de la pratique de la langue et du bilinguisme
- > Fiche-action 7 - Faire connaître l'Office et son rôle
- > Fiche-action 11 - Soutenir les outils de régulation et de socialisation de la langue
- > Fiche-action 12 - Soutenir les projets rassembleurs et mobilisateurs des territoires au profit de la langue

-Détail des mesures :

- > Campagne de sensibilisation et de recrutement grand public ;
- > Élaboration d'un kit de communication à l'attention des élus dans le cadre de la stratégie territoriale ;

- > Informations aux élus territoriaux et nationaux ;
- > Création d'outils de communication des dispositifs de l'Office ;
- > Création d'outils de présentation de l'Office ;
- > Gestion du site internet et production de contenus et animation des réseaux sociaux ;
- > Pérennisation de la lettre d'information numérique de l'Office (« *Correspondència* ») ;
- > Structuration de la stratégie presse ;
- > Soutien aux médias d'expression occitane ;
- > Mise en œuvre de la convention avec le Congrès permanent de la langue occitane ;
- > Accompagnement des actions de signalétique bilingue menées par les membres (ex : TER) ;
- > Partenariats avec des organismes nationaux tel que Radio France.

➤ **Accroître l'usage de la langue en s'appuyant sur une stratégie territoriale ciblée**

Cadre d'intervention : stratégie territoriale

-Référence au plan d'action pluriannuel :

- > Fiche-action 1 - Rôle d'animation territoriale
- > Fiche-action 2 - Rôle d'expertise et d'accompagnement
- > Fiche-action 3 - Rôle d'expérimentation et de capitalisation
- > Fiche-action 8 - Initier une politique partenariale avec les organismes publics d'intérêt pour la valorisation de la langue

-Détail des mesures :

- > Réalisation d'un répertoire des actions de terrain pour capitaliser les bonnes pratiques ;
- > Réalisation d'un kit (contenu) de politique linguistique pour les collectivités territoriales et déploiement ;
- > Rencontres avec les acteurs institutionnels de 1^{er} niveau (communes et EPCI), en lien avec les Départements, selon les foyers de mobilisation repérés dans le cadre de la stratégie territoriale ;
- > Rédaction et mise en œuvre de conventions de partenariat avec les Collectivités territoriales ;
- > Soutien aux opérateurs territoriaux sur le champ de la socialisation de la langue ;
- > Chantier de la formation professionnelle en partenariat avec les Régions ;
- > Partenariats avec les Eurorégions Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre et Pyrénées-Méditerranée ;
- > Coopération inter-Offices linguistiques (Breton, basque, catalan...).

➤ **Créer des outils d'observation et d'évaluation permanente pour une politique linguistique efficiente**

Cadre d'intervention : observatoire (en cours d'élaboration)

-Référence au plan d'action pluriannuel :

- > Fiche-action 3 – Rôle d'expérimentation et de capitalisation
- > Fiche-action 4 – Mesurer la pratique de la langue
- > Fiche-action 5 - Mettre en place un dispositif de concertation permanente

-Détail des mesures :

- > Relance du *comitat-conselh*, conseil consultatif composé d'experts, suite à la phase de préfiguration menée en 2019 ;
- > Publicisation et valorisation des résultats de l'enquête sociolinguistique (volet quantitatif) ;

- > Démarrage du volet qualitatif de l'enquête relatif à l'enseignement bilingue de l'occitan (analyse des représentations sociolinguistiques et élaboration d'une argumentation scientifique) dans le cadre d'une thèse cofinancée par l'Office ;
- > Démarrage du projet de partenariat avec le Québec (sous réserve des conditions sanitaires) ;
- > Évaluation du dispositif « *Libe-Libre !* » ;
- > Évaluation du dispositif « Ensenhar étudiant » ;
- > Mise à jour des données sur l'enseignement de l'occitan (scolaire et adultes) ;
- > Formalisation de l'observatoire de la langue occitane (réflexion, contours, création effective).

Délibération AG210216.05 – Adoption de la décision budgétaire modificative 2021 n°1 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions modificatives du budget.

Il s'agit par conséquent d'adopter une décision budgétaire modificative qui correspond, par rapport au budget initial 2021 adopté le 24 novembre 2020 :

- à une augmentation de la contribution de l'État (ministère de la culture : DGLFLF-DRAC) au programme budgétaire de fonctionnement d'un montant de 50 000 € pour le financement de la phase 2 de l'enquête sociolinguistique (volet 3) qui a été entamée au premier janvier ;
- à une augmentation de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au programme budgétaire d'activité d'un montant global de 53 100 € (- 46 900 € provenant de la section de fonctionnement et 100 000 € provenant de la section d'investissement de la Région) ;
- à une augmentation de la contribution de la Région Occitanie au programme d'activité d'un montant de 99 000 € (reprise de la décision budgétaire modificative actée en 2020 mais qui comprend l'ouverture du dispositif Ensenhar professeur dans la région académique Occitanie) ;
- à la commande d'actions ponctuelles de sensibilisation des lycéens par la Région Occitanie, pour un montant de 21 980 €.
- à une réévaluation de la reprise sur provision correspondant à la sensibilisation des lycéens de Nouvelle – Aquitaine (- 6 377 €) ;
- à une augmentation de l'évaluation de la mise à disposition de locaux pour l'antenne de Bordeaux de l'Office, par la Région Nouvelle-Aquitaine, suite à l'adoption de la nouvelle convention de mise à disposition (délibération précédente, + 6 627 €). Ces montants étant précisés hors budget et uniquement à titre informatif.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La décision budgétaire modificative n°1 relative à l'exercice 2021 du Groupement, telle que présentée dans le document ci-annexé, est approuvée.



Charline CLAVEAU
Présidente du conseil d'administration

TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	5		5
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	5		5

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME					
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	5	5	220 078	0	0	0
1 - TITULAIRES				0	0	0
* Titulaires Etat (emploi et crédit inscrits au budget de l'organisme et affectés au service, dont CDE, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	1	1	58195,8	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	1	1	58195,8	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emploi et crédit inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emploi et crédit inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emploi et crédit inscrits sur le budget de l'organisme - MAD partante non remboursée	0	0	0	0	0	0
. Emploi et crédit inscrits sur le budget de l'organisme - MAD partante remboursée	0	0	0	0	0	0

TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
ETP	ETPT	masse salariale
4	4	220 078
		0
0	0	0
1	1	58195,8
1	1	58195,8
0	0	0
0	0	0

TABLEAU 2
2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant Budget initial	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montant Budget initial	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	205 405	220 078	14 673	Subventions de l'Etat	98 000	148 000	50 000
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	138 995	167 945	28 950	Autres subventions	2 610 500	2 784 580	174 080
Intervention (le cas échéant)	2 379 600	2 553 680	174 080	Autres produits	20 000	13 623	-6 377
dotations aux amortissements	4 500	4 500	0				
TOTAL DES CHARGES (1)	2 728 500	2 946 203	217 703	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 728 500	2 946 203	217 703
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 728 500	2 946 203	217 703	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 728 500	2 946 203	217 703

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0	0	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500	4 500	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 000	13 623	-6 377
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-15 500	-9 123	6 377

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	15 500	9 123	-6 377	Capacité d'autofinancement	0	0	
Investissements				Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 500	9 123	-6 377	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	0	
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	15 500	9 123	-6 377

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-15 500	-9 123	6 377
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	0	2 746	2 746
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-15 500	6 377	21 877
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	159 821	162 567	2 746
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 208 028	-1 211 659	-3 631
Niveau final de la TRESORERIE	1 367 849	1 374 226	6 377

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 3
Budget par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	
Fonction support	220 078	172 445			392 523
Bourses			92 000		92 000
Subv. Enseignement			1406 088		1406 088
Subv. Formations adultes			426 360		426 360
Subv. Collectivités et organismes			183 035		183 035
Subv. Médias			444 818		444 818
Subv. Autres projets			1379		1379
Total	220078	172445	2553680	174 080	2 946 203

Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				TOTAL
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	Autres produits/ressources	
Origine 1 - ETAT : Ministère de la culture et de la communication	88 000				88 000
Origine 2 - ETAT : Ministère de l'éducation nationale		60 000			60 000
Origine 2 - REGION : Nouvelle Aquitaine			1000 000		1000 000
Origine 3 - REGION : Occitanie			1784 580		1784 580
Autres revenus de l'activités				13 623	13 623
Total	88000	60000	2784580	13623	2 946 203

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le GIP OPLO ne réalise aucune opération pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...			
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL				

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 5
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 383 349	1 351 014	1 248 679	1 873 863	2 445 128	1 812 793	1 700 458	1 679 122	1 559 787	1 465 372	1 346 037	1 491 161	-9 123
ENCAISSEMENTS													
<i>Produits</i>													
Subventions de l'Etat	50 000						98 000						148 000
Ressources fiscales											21 980		21 980
Autres subventions d'exploitation			757 520	1 663 600					99 000		242 480		2 762 600
Autres ressources	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	4 200
<i>Ressources</i>													
Financement de l'actif par l'Etat													
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat													
Autres ressources													
<i>Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>													
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres encaissements													
A. TOTAL	50 350	350	757 870	1 663 950	350	350	98 350	350	99 350	350	264 810	350	2 936 780
DECAISSEMENTS													
<i>Charges</i>													
Personnel	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	18 690	224 278
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	13 995	167 945
Intervention (le cas échéant)	50 000	70 000	100 000	1 060 000	600 000	80 000	87 000	87 000	161 080	87 000	87 000	84 600	2 553 680
<i>Emplois</i>													
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles													
Participations et immobilisations financières													
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières													
<i>Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>													
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres décaissements													
B. TOTAL	82 685	102 685	132 685	1 092 685	632 685	112 685	119 685	119 685	193 765	119 685	119 685	117 285	2 945 903
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-32 335	-102 335	625 185	571 265	-632 335	-112 335	-21 335	-119 335	-94 415	-119 335	145 125	-116 935	-9 123
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 351 014	1 248 679	1 873 863	2 445 128	1 812 793	1 700 458	1 679 122	1 559 787	1 465 372	1 346 037	1 491 161	1 374 226	

TABLEAU 6
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des précisions de ressources

A - Prévision d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements exécutés les années antérieures à 2018	Engagements nouveaux prévus en 2018	TOTAL des engagements exécutés ou prévus en 2018	Charges/immo exécutés les années antérieures à 2018	Charges/immo nouveaux prévus en 2018	TOTAL des charges/immo exécutés ou prévus en N	Engagements prévus en N+1*	Charges/immo prévus en N+1	Engagements prévus en N+2 *	Charges/immo prévus en N+2	Engagements prévus > N+2 *	Charges/immo prévus > N+2
SUBVENTION	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement													
	Total Op.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BOURSES	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement													
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	\$s total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	\$s total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	\$s total intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	\$s total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Facultatif

B - Prévisions de ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Ressources des années antérieures à 2018	Ressources prévues en 2018	Ressources prévues en N+1	Ressources prévues en N+2	Ressources prévues > N+2
		(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)
Financement de Programme d'activité	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1	-	-	-	-	-	-
Op. 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	\$s total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	\$s total autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	\$s total autres financements	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée

** Autres financements publics

*** Recettes propres

Note de l'ordonnateur

I – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Groupement rémunèrera, en 2021, cinq Équivalents Temps Plein qui correspondent :

- Au poste de Directeur adjoint (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste du Chargé de mission communication (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de l'Assistance-gestionnaire (antenne de Toulouse) ;
- Au poste de Chargée de mission socialisation, évaluation et stratégie territoriale (antenne de Toulouse),
- Au poste de doctorante chercheuse (antenne de Bordeaux), dans le cadre d'un contrat de 3 ans.

Le poste de Directeur adjoint est occupé par un titulaire de la fonction publique territoriale ;

Les postes d'Assistante gestionnaire et des deux Chargés de mission sont attribués à des personnes non titulaires de la fonction publique sur la base de contrats de travail de droit public.

Cela correspond à une masse salariale estimée à 220 078 €.

Par ailleurs, en 2021, trois agents titulaires de la fonction publique sont mis à disposition à titre Gratuit du Groupement :

- Le poste du Directeur, (mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2016 par la Région Occitanie) ;
- Les postes de Chargés de mission Enseignement : un poste de professeur et un poste d'Inspecteur de l'Éducation nationale mis à disposition par le Rectorat de Toulouse et compensé par la DGESCO.

II – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget 2020 :

PRODUITS :

Par rapport au Budget initial voté en novembre 2020 :

- **Pour l'État** : augmentation de 50 000 € de sa contribution budgétaire au fonctionnement, correspondant au financement de la phase 2 de l'enquête sociolinguistique (travaux de thèse).
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : augmentation de 53 100 € de sa contribution budgétaire au programme d'activité (provenant pour + 100 000 € de sa section budgétaire d'investissement et pour -46 900 € de sa section budgétaire de fonctionnement).
- **Pour la Région Occitanie** : augmentation de 99 000 € de sa contribution budgétaire au programme d'activité pour les aides aux tiers et de 21 980 € pour la sensibilisation des lycéens en Occitanie.
- **d'une reprise sur provisions** : baisse de 6 377 € suite à réévaluation de l'enveloppe dédiée aux opérations de sensibilisation des lycéens : provision comptabilisée à hauteur de 57600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018, 17 697 € en 2019 et 10 297 € en 2020.

Le total des produits prévisionnels est de 2 946 203 €.

CHARGES

Le budget prévoit une augmentation des charges de personnels de 14 673 € (salaire de la chercheuse doctorante).

Pour les charges de fonctionnement autres que les charges de personnels, une augmentation de 28 950 € est prévue : environnement du poste de la chercheuse doctorante, et opérations des lycéens.

Les charges d'intervention sont prévisionnellement en augmentation de 174 080 €.

RÉSULTAT ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

Le résultat prévisionnel est de 0 €.

L'évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de – 9 123 €. Cette évolution prévisionnelle est calculée en soustrayant les charges qui donnent lieu à des décaissements aux produits qui donnent lieu à des encaissements. C'est-à-dire, pour le Groupement, le résultat net moins les 13 623 € de reprises sur provisions pour la sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (qui ne donnent lieu à aucun encaissement) plus les 4 500 € de dotations aux amortissements (qui ne donnent lieu à aucun décaissement).

L'exercice 2021 affiche donc une « insuffisance d'autofinancement » à hauteur de 9 123 €. Pour rappel, la mise en provision au 31/12/2017 de 57 600 € pour les opérations de sensibilisation des lycéens avait influé la capacité d'autofinancement de + 57 600 €.

III – BUDGET PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE

Le budget qui est proposé met l'accent sur les actions liées à l'accompagnement de l'Enseignement, qui représentent 55% du programme budgétaire d'activité (intervention) ;

Le soutien aux formations pour adultes et aux médias représentent respectivement environ 16,7% du programme budgétaire d'activité ;

Le soutien aux collectivités et organismes représente 7,1% ;

Le soutien aux médias représente 17,4% ;

Les aides individuelles (bourses) sont prévisionnellement estimées à 3,6 % du programme budgétaire d'activité.

IV – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Le Groupement n'est pas concerné par ce type d'opérations

V – TABLEAU DE PLAN DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL

Ce tableau prévisionnel de trésorerie permet de constater que la trésorerie du GIP lui permettra de faire face à ses dépenses, aussi bien celles qui seront engagées en 2021 que celles qui résultent des engagements contractés au titre des subventions accordées les années antérieures et dont certaines seront versées seulement en 2021.

Ce tableau permet de s'assurer de la soutenabilité financière du budget qui vous est proposé.

VI – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Le groupement n'a pas engagé d'opérations pluriannuelles, les subventions et aides accordées aux opérateurs étant décidées annuellement.



Estève CROS, Ordonnateur

Délibération AG210216.06 - Attribution d'aides financières à l'inscription au Diplôme de compétence en langue (DCL) occitan, session du 14 octobre 2020.

Mesdames, Messieurs,

Par sa décision n°AG180411.08 du 11 avril 2018, l'Assemblée générale du Groupement adoptait un dispositif de soutien au passage du Diplôme de compétence en langue (DCL) :

« Le Groupement participe dès la session 2018 aux coûts d'inscription au DCL occitan pour les candidats résidant en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie et dont la motivation à se présenter au diplôme est d'ordre professionnel, afin de rendre cet outil de certification plus attractif. Le coût d'inscription pour ces candidats étant abaissé à 20 € en place de 100 €. »

Pour cette année, dans le cadre de la session du 14 octobre 2020, il est proposé d'attribuer un soutien d'un montant total de 800 € à 10 candidats (2 venant de l'académie de Toulouse et 8 venant de l'académie de Bordeaux).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Pour la session du 14 octobre 2020 du DCL occitan, une participation d'un montant total de 560 € est attribuée aux candidats dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : Les crédits afférents sont affectés selon ce même tableau.

ARTICLE TROIS : Le versement de cette participation se fait sur présentation, par les candidats présents aux épreuves, des pièces suivantes, valant demande de paiement :

-un document justifiant leur démarche professionnelle ;

-un RIB de moins de deux mois.

ARTICLE QUATRE : La demande de versement par le bénéficiaire ne peut intervenir que deux mois maximums après la notification de la participation. Au-delà de ce délai, l'aide devient caduque et est annulée.

ARTICLE CINQ : Les aides attribuées par la délibération n° AG191015.09 du 27 mai 2019 et qui n'ont pas fait, au 31 mars, l'objet d'une demande de paiement par les bénéficiaires sont annulées.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG210216.06 – Bénéficiaires de l'aide aux frais d'inscription au DCL occitan, session du 14 octobre 2020

Civilité	NOM	Prénom	Ville de résidence	Académie passage DCL	Prise en charge du DCL par l'OPLO
MME	TASTET	Béatrice	SAINT MORILLON	Bordeaux	80 €
MME	GÉRIN	Charlène	MONTAUBAN	Toulouse	80 €
MME	CAYLET	Christelle	TOULOUSE	Toulouse	80 €
MME	LAMOUR-LEROY	Madeline	URT	Bordeaux	80 €
M.	GENNERIE	Pierre	MONT-DE-MARSAN	Bordeaux	80 €
MME	DUROU	Claire	ONARD	Bordeaux	80 €
MME	BISSAY	Monique	LIMOGES	Toulouse	80 €
MME	HUTTEL	Lara	VIVEN	Bordeaux	80 €
MME	CAUBET	Maëva	PAU	Bordeaux	80 €
MME	BAILLET	Aurore	BERGERAC	Bordeaux	80 €
				TOTAL	800 €

Communication AG210216.07 – Campagne de communication grand public, en lien avec la stratégie territoriale.

Mesdames, Messieurs,

Fin 2019, l'OPLo a élaboré une proposition de **cadre stratégique pour une intervention territorialisée**. Cette proposition a été présentée début 2020 à l'équipe technique et au bureau de de l'Office, puis aux techniciens des Régions et aux partenaires étatiques. Elle a enfin fait l'objet d'une **approbation formelle** par les membres de l'AG lors d'un vote le 24 novembre 2020 (délibération AG201124/08).

Plusieurs territoires sont désormais identifiés comme devant relever d'une action prioritaire de la part de l'Office. A cette fin, un **dispositif d'accompagnement en communication** intégrant un plan d'actions spécifique a été élaboré pour intervenir auprès des collectivités concernées. Ce dispositif vise également à faire le lien avec la **commande d'une campagne de communication « grand public »** évoquée depuis plusieurs années et faisant désormais partie des objectifs prioritaires du programme de travail de l'Office. Il s'agit d'opérer un changement d'échelle dans la communication de l'Office, afin d'amorcer une véritable stratégie de recrutement de locuteurs.

La démarche proposée consiste à agir en deux temps :

- Dans un premier temps, en direction de la **demande** (sensibilisation du grand public aux bénéfices de la langue) ;
- Dans un second temps, en activant une **offre en termes de politiques publiques** (dotation des collectivités de ressources d'ingénierie).

Concrètement, une campagne de communication générique, d'abord à destination du grand public et notamment des jeunes, est en cours de conception. Elle sera centrée sur les **bénéfices liés à l'apprentissage de la langue**. Cette campagne sera ensuite **déclinée auprès des acteurs publics** identifiés dans le cadre de la stratégie territoriale.

A ce stade, **trois phases** sont envisagées :

- Une **phase de conception**, de janvier à mars 2021 (préfiguration, créations, arbitrages) ;
- o Une **phase de déploiement de la campagne grand public**, de mars à août 2021 (rencontre des services communication des membres du GIP, sollicitation des collectivités de 2^e et 3^e niveaux et déclinaison multi-support) ;
- o Une **phase d'activation de l'offre**, de septembre à décembre 2021 (sollicitation des collectivités de 1^{er} niveau, promotion de l'offre d'ingénierie, en lien avec les acteurs du territoire).

Une liste de livrables a été définie afin de pouvoir proposer deux types d'outils :

- Un **pack complet de communication** grand public, argumenté, visualisable et maqueté ;
- Un **kit à destination des élus et techniciens** des collectivités territoriales.

Ces livrables proposeront une **déclinaison des premières pistes créatives**, disponibles en annexe.

Le lancement de la campagne est programmé pour le premier semestre 2021.

Pour rappel, parmi les territoires **identifiés** comme devant relever d'une action prioritaire de la part de l'Office, on compte :

- **11 territoires-cibles prioritaires :**
 - o 2 communes qui ont déjà structuré des politiques sur l'occitan : **Bidache** (64), et **Toulouse** (31) ;
 - o 1 commune : **L'Isle Jourdain** (32) et 1 communauté d'agglomération : Communauté d'agglomération **Tulle** (19) qui ont des atouts en termes d'environnement mais qui n'ont pas (ou qui ont peu) structuré de politiques sur l'occitan ;
 - o 2 communes qui ont des atouts en termes de potentiels linguistiques et de politiques culturelles, mais pas d'enseignement : **Bègles** (33), et **Florac** (48) ;
 - o 3 collectivités conventionnées (Conseil départemental de la **Dordogne**) ou en cours de conventionnement (Parc naturel régional du **plateau de Millevaches** et Parc naturel régional **Périgord-Limousin**) ;
 - o les 2 régions membres du GIP (Région **Nouvelle-Aquitaine** et Région **Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**) ;
- **5 territoires-cibles secondaires**, correspondant à des opportunités opérationnelles (Communauté d'agglomération **Pays Basque**, Communauté d'agglomération de **Pau-Pyrénées**, Parc naturel régional de **Lozère**, Conseil départemental des **Pyrénées-Atlantiques**, Conseil départemental de **Haute-Garonne**) ;
- **4 territoires-cibles complémentaires**, nécessitant un investissement plus conséquent (Conseil départemental de **Corrèze**, Conseil départemental de **Lozère**, Conseil départemental du **Gers** et Conseil départemental de la **Gironde**).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de la communication relative à la campagne de communication grand public, en lien avec la stratégie territoriale.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

Délibération AG210216.08 – Adoption des modalités de mise en place du *comitat-conselh*

Mesdames, Messieurs,

Lors de son assemblée générale du 31 mars 2017, les membres de l'Office public de la langue occitane actaient le principe de création d'instances consultatives provisoires du Groupement (délibération N°AG 170331.06). Il s'agissait alors de créer deux comités temporaires, d'une durée d'un an, l'un composé de représentants institutionnels et l'autre d'acteurs associatifs, dont la mission consistait à expertiser le programme d'activité du Groupement en amont de ses instances délibératives.

Par la suite, courant 2019, le bureau de l'Office a souhaité simplifier cet outil en mettant en place une seule instance consultative, le *comitat-conselh* (comité-conseil), composé lui-aussi de représentants institutionnels et associatifs. Ses missions étaient d'émettre des avis sur :

- la stratégie globale du Groupement proposée par les services du Groupement ;
- les opérations présentant une importance stratégique remarquable ;
- l'environnement du Groupement et des principaux enjeux auxquels le Groupement est confronté, y compris des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupement ;
- les projets de dispositifs du Groupement ;
- les dossiers de demande de subvention soumises au Groupement.

Son fonctionnement reposait par ailleurs sur les principes suivants :

- Parité femme-homme
- Mixité des corps représentés
- Représentativité des territoires
- Mandat à durée limitée et non renouvelable
- Confidentialité / discrétion
- Collégialité
- Indépendance
- Respect des personnes et des idées

Un premier *comitat-conselh* préfiguratif interrégional de l'OPLO s'est ainsi tenu le mardi 19 mars 2019 à Toulouse, en amont d'une Assemblée générale du Groupement principalement consacrée au vote des aides aux opérateurs linguistiques. La charte de fonctionnement avait alors été examinée et entérinée par les membres de ce comité conseil. Les participants ont ensuite pu formuler des avis argumentés en s'appuyant sur des outils créés par l'équipe de l'Office et par le biais d'un dialogue constructif. Pour précision, il ne s'agissait pas de proposer des montants de subventionnement aux opérateurs, mais uniquement de donner des avis sur la pertinence des actions proposées par ces derniers. Les travaux des membres ont donné pleinement satisfaction et ont ainsi permis d'éclairer la décision politique. Cette instance a par ailleurs eu deux vertus principales :

- Un renforcement de la légitimité des décisions prises par les représentants de l'État et des Régions au sein de son assemblée générale ;
- Une meilleure appropriation des problématiques de l'Office par les acteurs clés de la politique linguistique publique partenariale.

Au regard du succès de cette expérimentation, il est proposé aux membres du Groupement de pérenniser le *comitat-conseilh*. Il vous est ainsi soumis un projet de charte de fonctionnement (annexe), qui pourra être amenée à évoluer en fonction des préconisations qui nous seront formulées.

De cela découlera une première phase avec trois temps de réunion du comité :

- Fin février : présentation du bilan 2020 ainsi que des enjeux pour l'année à venir d'un point de vue des actions et de la stratégie, avec une présentation de la structure budgétaire de l'année 2021 ;
- début mars : temps dédié à l'étude des dossiers 2021 en vue de l'AG du 13 avril ;
- Fin avril : debrief des arbitrages réalisés par les élus et réflexion sur la composition du *comitat-conseilh*.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La présente délibération ainsi que son annexe sont approuvées.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration



CARTA DU COMITAT CONSELH

[Catégorie]

Article 1 - Missions

Afin de permettre à l'Assemblée générale de l'Office public de la langue occitane de mener à bien la mise en œuvre du plan d'action approuvé le 28 novembre 2018, le *Comitat-conselh*, en qualité d'instance consultative, est appelé à examiner et formuler des avis sur les projets stratégiques portés par le groupement, à savoir :

- la stratégie globale du Groupement proposée par les services du Groupement ;
- les opérations présentant une importance stratégique remarquable ;
- l'environnement du Groupement et des principaux enjeux auxquels le Groupement est confronté, y compris des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupement ;
- les projets de dispositifs du Groupement ;
- les dossiers de demande de subvention soumises au Groupement.

Il convient toutefois de rappeler que les décisions qui engagent l'OPLO relèvent exclusivement de la compétence des deux organes de gouvernance du Groupement, à savoir son Conseil d'administration et son Assemblée générale.

Article 2 - Principes

L'expertise du *Comitat-conselh* repose sur les principes suivants :

- Parité femme-homme,
- Mixité des corps représentés,
- Représentativité des territoires,
- Mandat à durée limitée et non renouvelable,
- Confidentialité / discrétion,
- Collégialité,
- Indépendance,
- Respect des personnes et des idées.

Article 3 - Fonctionnement

Le *Comitat-conselh* plénier est présidé par le Directeur/trice du Groupement ou un/e de ses représentant/es.

Il se réunit sur convocation du/de la Directeur/trice de l'Office public de la langue occitane au plus tard deux semaines avant chaque Assemblée générale du Groupement. Les séances peuvent se tenir en présentiel ou bien à distance (visio-conférence). Les échanges se basent sur une synthèse des délibérations distribuée en amont de la séance.

Le *Comitat-conselh* exerce en présence d'au moins un tiers de ses membres, lesquels ne peuvent se faire représenter. Le calendrier des réunions est fixé par le Directeur/trice du Groupement. Le Président du *Comitat-conselh* peut, en fonction de l'ordre du jour des réunions, inviter d'autres personnalités à y participer.

Les documents ainsi que les commentaires oraux sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être diffusés hors séance. Les avis du *Comitat-conselh* sont consignés au sein d'un relevé de conclusions non-nominatif. Dans le cas où un dossier examiné impacterait directement un membre du *Comitat-conselh*, il sera demandé à cette personne de se retirer pendant la durée des échanges. La rédaction du relevé de conclusions est confiée à l'équipe de l'OPLO.

En complément du format plénier, le *Comitat-conselh* peut également exercer en groupes de travail thématiques, constitués en tant que de besoin.

Article 4 – Composition

Les membres du *Comitat-conselh* sont désignés par décision de l'Assemblée générale du Groupement, de même que leur renouvellement, après avis des membres du *Comitat-conselh* déjà en place.

1/ Membres associés : le *Comitat-conselh* est composé de 11 membres, en qualité d'expert/es :

- 2 représentant/es techniques de Départements l'OPLO ;
- 2 représentant/es de Communes ou EPCI ;
- 2 représentant/es des universités ;
- 2 représentant/es du secteur de l'enseignement ou de la formation ;
- 2 représentant/es associatifs du domaine des médias ;
- 1 représentant hors secteur occitan.

Les membres associés du *Comitat-conselh* sont désignés par décision de l'Assemblée générale du Groupement, de même que leur renouvellement, après avis des membres du *Comitat-conselh* déjà en place.

2/ Le.la Directeur.trice ainsi que les agents de l'Office public de la langue occitane sont membres de droit du *Comitat-conselh*. Les services des institutions membres de l'Office sont également membres permanents de droit. Il en est de même pour l'EPCC Cirdoc-Institut Occitan de Cultura, ainsi que pour le Congrès permanent de la langue occitane, de par leur statut et/ou leur rôle stratégique à l'échelle interrégionale.

Article 5 – Durée du mandat

Le mandat de membre associé du *Comitat-conselh* est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le mandat ne peut donc excéder 3 ans.

Il peut être mis fin au mandat d'un membre du *Comitat-conselh* par son Président/e suite à des agissements ou des déclarations non conformes à l'esprit et à la lettre de la présente charte du *Comitat-conselh*, avec un avis positif majoritaire des autres membres moins le membre à exclure.

Article 6 – Rapport

Le *Comitat-conselh* produit chaque année un rapport écrit à l'Assemblée générale du Groupement relatif à ses travaux. L'Assemblée générale procède périodiquement à une évaluation du fonctionnement du *Comitat-conselh* établie sur la base de la présente charte de fonctionnement, et présente le cas échéant toute suggestion d'amélioration de son fonctionnement.

Article 7 – Remboursement des frais de fonctionnement engagés par les membres du *Comitat-conselh*

Les frais de déplacement et de restauration engagés par les membres du *Comitat-conselh* peuvent, sur décision du/de la Directeur/trice du Groupement, être remboursés selon les modalités suivantes :

a/ Sont concernés :

Les membres du *Comitat-conselh* issus du secteur associatif ou de l'enseignement. Ne sont pas concernés les agents et les élus des collectivités territoriale ou de l'État, s'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de la part leur institution de rattachement.

b/ Conditions de remboursements :

Celles-ci sont soumises au règlement en vigueur pour l'OPLD : les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux sont fixées par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. Un arrêté du 26 février 2019 modifie les taux du remboursement des frais de repas et d'hébergement, pour les missions en métropole et outre-mer. Il convient donc de référer à cette réglementation susceptible d'être modifiée par décret ou arrêté qui s'applique automatiquement aux membres du *Comitat-conselh*. A titre indicatif, les dispositions actuellement en vigueur sont les suivantes :

-Frais de déplacements :

La solution privilégiée est le recours aux transports en commun :

> train : remboursement du billet aller / retour (2^{ème} classe) ;

- > bus : remboursement du billet aller / retour ;
- > covoiturage (en tant que passager) : remboursement de la réservation aller / retour.

En cas d'impossibilité de prendre les transports en commun :

- > voiture : remboursement sur la base des tarifs SNCF + péage

-Frais de restauration :

- > montant forfaitaire de 17,50€ par repas.

-Frais d'hébergement (hôtellerie) :

- > Maximum 70 € la nuitée (petit-déjeuner compris), et 90 € pour les villes-métropoles, sous validation préalable de l'OPLO.

c/ Modalités de remboursement :

Le/la bénéficiaire doit en informer le/la Directeur.trice du Groupement qui procède à la signature préalable d'un accord pour prise en charge. Cet accord précise la/les modalité(s) de transports. Le/la bénéficiaire doit ensuite se charger des réservations et assurer l'avance des frais engagés tandis que le remboursement s'effectuera uniquement sur présentation de factures, à l'appui d'un RIB valide fourni à l'Office dans les deux mois maximums suivant la date de réunion. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera alors possible.

Délibération AG210216.09 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

Marchés Publics

N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M20.24	Equipement en téléphonie portable pour 2 chargés de mission annule et remplace la commande Keyyo en rupture de stock	Tlse Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	645,60 €	Clos	24/11/2020	26/11/2020	0	26/11/2020
M20.25	Formation pour la maîtrise professionnelle de la langue occitane en individuelle et en présentiel	CFPOC	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	2 000,00 €	En cours	17/11/2020	02/12/2020	7	30/06/2020
M20.26	Formation sur la réalisation du compte financier 2020	INTUM GFI	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	780,00 €	En cours	28/11/2020	11/12/2020	0	31/12/2020
M20.27	Equipements en téléphonie fixe de l'antenne de Bordeaux (2 lignes fixes)	KEYYO	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	717,12 €	Clos	08/12/2020	11/12/2020	12	11/12/2021
M20.28	Assistance sur le système de téléphonie Keyyo	Tlse Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	368,64 €	Clos	08/12/2020	11/12/2020	0	11/12/2020
M20.29	Mise à jour des coordonnées de l'Office, achat de 5 Tampons	COPIE CONFORME	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	175,00 €	Clos	18/12/2020	18/12/2020	0	18/12/2020
M21.01	Renouvellement du contrat des copieurs / antenne de Toulouse et Bordeaux	Konica Minolta	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	2 195,28 €	Clos	18/12/2020	04/01/2021	12	04/01/2022